



FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

Réunion du 28 novembre 2024

– Procès-verbal –

Une réunion de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail s'est tenue le 28 novembre 2024 à 09h00, au SDIS du Nord – 1/3 rue du Palais Rihour à Lille, sous la présidence de Monsieur Jacques HOUSSIN, Président de la FSSSCT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics :

- M. Jacques HOUSSIN – Président de la FSSSCT
Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord.
- Mme Béatrice DESCAMPS – Titulaire
1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord.
- M. Thierry ROLLAND – Titulaire
Troisième Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Willems.
- M. Maxence SIMPERE – Titulaire
Vice-Président de la Communauté de Communes SUD AVESNOIS, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

- M. Salim ACHIBA – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille, Adjoint au Maire de Tourcoing, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Sébastien SEGUIN – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Maire d'Avesnes sur Helpe, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Carole DEVOS – Suppléante
Conseillère Départementale du Nord, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Monsieur Éric RENAUD – Titulaire
Conseiller Départemental du Nord, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

Membres représentant le Personnel :

- M. Stéphane BELMONTE, Titulaire
CGT
- M. Benjamin CALVARIO, Titulaire
CGT
- M. Romain DUPAS, Titulaire
CGT
- M. Maroine FATHALLAH, Titulaire
CGT
- M. Franck RICART, Titulaire
SUD
- M. David CAMBRE, Titulaire
SUD
- M. Grégory VERCOUTRE, Titulaire
SA SPP PATS 59
- M. Sébastien CARION, Titulaire
SA SPP PATS 59
- M. André POUPAERT, Titulaire
Avenir Secours
- M. Jérémie DOURS, Suppléant
CGT
- M. Julien LEMAIRE, Suppléant
CGT

- Monsieur Matthieu BURGEAT, Suppléant
SUD
- M. Nicolas RICHIR, Suppléant
SUD
- M. Cyrille FOURNIER, Suppléant
SA SPP PATS 59
- M. Sébastien BOUCHE, Suppléant
Avenir Secours

Autres membres

- Monsieur Sébastien PIERRARD, représentant des SPV
- M. le Médecin Chef Pierre LERQUET
Chef du Pôle Santé et Secours Médical
- Docteur Agnès LETRILLART
Cheffe du Service Prévention et Santé au Travail
- Mme Valérie PRICE
Référente mixité et lutte contre les discriminations
- M. Rémy MARHEM
Référent sûreté et sécurité
- M. Stéphane LAGACHE
Conseiller de prévention des risques professionnels
- M. Laurent DELEPIERRE
Conseiller de prévention des risques professionnels
- Mme Valérie MULLOT
Cheffe du Service Hygiène et Sécurité

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres représentant les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics :

- M. Nicolas LEBLANC – Titulaire
Conseiller Départemental du Nord, Adjoint au Maire de Maubeuge, Membre du
Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Monique EVRARD – Titulaire
Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire de La Gorgue, Membre
du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

- Mme Aude VAN CAUWENBERGE – Titulaire
Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire d'Hautmont, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Régis CAUCHE – Titulaire
Deuxième Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille, Conseiller Départemental du Nord, Maire de Croix.
- M. Grégory BARTHOLOMEUS – Titulaire
Conseiller Départemental du Nord, Maire de Fort Mardyck, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Paul CHRISTOPHE – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Marie-José KRAMARZ – Suppléante
Conseillère Métropolitaine de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Fournes-en-Weppes, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Anne VANPEENE – Suppléante
Conseillère Départementale du Nord, Maire de Winnezele, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Frédéric BRICOUT – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, Maire de Caudry, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Isabelle FERNANDEZ – Suppléante
Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, 1^{ère} Adjointe au Maire de Loon-Plage, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

Membres représentant le Personnel :

- M. Philippe DORGE, Suppléant
CGT
- M. Jérôme LANDAS, Suppléant
CGT
- M. Lorenzo PIAZZA, Suppléant
SA SPP-PATS 59

Ont aussi assisté à la séance en qualité d'experts généralistes ou de secrétaires de l'Administration :

- M. le Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE
Directeur Départemental du SDIS du Nord
- M. le Colonel Hors Classe Rémy WECLAWIAK
Directeur Départemental Adjoint du SDIS du Nord
- M. le Lieutenant-Colonel Emmanuel MERCIER
Chef du Pôle Ressources et Relations Humaines
- M. le Lieutenant-Colonel Laurent MAILLARD
Adjoint au Chef du Pôle Organisation des Secours
- Mme Elisabeth BATCAVE
Cheffe du Pôle Moyens et Logistique
- Monsieur Sylvain DEROSIAUX
Chef du Pôle Système d'Information
- M. le Commandant Sébastien WALFARD
Chef du Groupement Sécurité et Accompagnement en Service
- M. Philippe GERMÈS
Chef du Groupement Affaires Juridiques et Instances
- M. le Lieutenant-Colonel Stéphane BEAUVENTRE
Chef du Groupement Acquisition et Suivi des Matériels
- M. le Commandant Nathan RENAUD
Chef du Groupement Territorial 2
- M. le Lieutenant-Colonel Sébastien BASSIMON
Chef du Groupement Territorial 3
- M. le Commandant Bruno JAROSZ
Chef du Groupement Territorial 4
- M. le Lieutenant-Colonel Pascal MARI
Chef du Groupement Territorial 5
- Mme Maude GENU
Cheffe du Cabinet du DDSIS
- M. le Capitaine Olivier PAMART
Chargé du Dialogue Social
- M. Cédric JACQUET
Chef du Groupement Immobilier

- Mme Virginie CHAMBON
Cheffe du service Juridique et Instances
- M. Nicolas MOUGIN
Communication Institutionnelle
- Mme Séverine ROUSSE
Chargée des Assemblées, service Juridique et Instances
- Mme Laurence BURON
Coordinatrice Juridique, service Juridique et Instances
- Mme Sophie COVAIN-CHEROUTRE
Gestionnaire des Instances, service Juridique et Instances
- M. Olivier ALLART
Service parc informatique et téléphonie

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h00 et propose de faire l'appel.

Madame ROUSSE procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Pour les représentants de l'établissement, voteront :

M. HOUSSIN, M. SIMPERE, M. ROLLAND (à compter du point 4), Mme DESCAMPS, Mme DEVOS (à compter du point 5), M. SEGUIN, M. ACHIBA (jusqu'au point 8), M. RENAUD (jusqu'au point 7).

Pour les représentants du personnel voteront :

- pour la CGT : M. BELMONTE, M. CALVARIO, M. DUPAS, M. FATHALLAH.
- pour SUD SDIS 59 : M. RICART et M. CAMBRE.
- pour SA SPP PATS 59 : M. VERCOUTRE et M. CARION.
- pour Avenir Secours : M. BOUCHE (jusqu'au point 5), M. POUPAERT (à partir du point 5).

1.CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DE LA FSSSCT

Monsieur le Président aborde le premier point de l'ordre du jour qui porte sur les changements dans la composition de la FSSSCT. Madame DESCAMPS remplace Madame QUATREBOEUF, en tant que membre titulaire du collège des représentants de l'administration. Il la remercie d'être présente à cette première réunion en sa qualité de première vice-présidente du Conseil d'Administration du SDIS. Monsieur BURGEAT remplace Monsieur GHYS. Monsieur RICART devient membre titulaire du collège des représentants des personnels et Monsieur BURGEAT est membre suppléant pour le syndicat Sud. Monsieur BOUCHE remplace Monsieur HANNOTEL en qualité de membre suppléant du personnel pour le syndicat Avenir Secours. Il demande s'il n'y a pas d'observation sur ces modifications.

Il n'y en a pas.

Ce point a été présenté pour information.

2. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA FSSSCT DU 6 JUIN 2024

Monsieur le Président ouvre le point sur l'approbation du procès-verbal du 6 juin, qui a été transmis le 2 septembre 2024 aux membres. Il demande s'il y a des remarques sur ce procès-verbal. Il n'en voit pas. Il demande si l'on peut considérer ce procès-verbal comme étant adopté. Il remercie les membres.

	Pour	Contre	Abstention
CGT	4		
SUD	2		
SA SPP PATS	2		
AVENIR SECOURS	1		
Total	9		

Résultat du vote du collège des représentants du Personnel : Le procès-verbal de la FSSSCT du 6 juin 2024 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Personnel présents.

	Pour	Contre	Abstention
Administration	6		

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : Le procès-verbal de la FSSSCT du 6 juin 2024 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres de l'Administration présents.

3. SUIVI DES AVIS RENDUS DE LA FSSSCT DU 6 JUIN 2024

Monsieur le Président ouvre l'étude du point sur le suivi des avis rendus le 6 juin 2024. Il donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD précise que tous les points soulevés dans cette instance ont fait l'objet de réponses depuis celle-ci avec une traçabilité des éléments de réponse.

Monsieur le Président le remercie. Il demande s'il y a des observations. Il n'en voit pas.

Ce point a été présenté pour information.

4. NOMINATION DE L'ACFI

Arrivée de Monsieur ROLLAND pendant l'étude de ce point.

Monsieur le Président passe au point sur la nomination de l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI). Il est proposé de nommer le Commandant BUCHART en tant qu'ACFI lorsque celui-ci aura suivi l'intégralité de la formation obligatoire et après validation des membres de la FSSSCT, conformément au décret n° 85-603 du 10 juin 1985. Il y a un vote sur ce point.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE veut revenir sur le deuxième alinéa de l'article L.422-21 du Code Général de la Fonction Publique sur l'obligation préalable de formation en matière d'hygiène et de sécurité pour les agents qui sont nommés au poste d'ACFI. Il note qu'il a été précisé, dans le livret, qu'il faisait fonction. Juridiquement, on peut se le permettre car la situation n'est que temporaire. Au préalable, comme les représentants du personnel doivent voter, ils auraient préféré avoir une présentation de l'agent qu'ils ne connaissent pas. Ils souhaitent connaître la quotité de temps de travail qui va être allouée sur sa fonction d'ACFI. Ils aimeraient savoir si cela sera à 100% ou pas et si la date de formation est déjà positionnée.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CALVARIO.

Monsieur CALVARIO précise que ce poste est à haute responsabilité au sein du SDIS 59. L'ACFI propose à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui permet d'améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. En cas d'urgence, il propose à l'autorité territoriale des mesures immédiates qu'il juge nécessaires. Ils ne veulent pas que se reproduise la situation des Commissions Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) il y a quelques années avec un ACFI qui était également chargé de la gestion de l'instance. Ils veulent un ACFI qui ne fassent pas partie de la gestion de l'instance. Il ne faut pas la double casquette. Il doit y avoir la neutralité au sein de l'instance. Cela évitera certaines problématiques notamment sur les enquêtes et d'autres points.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GERMÈS.

Monsieur GERMÈS confirme que la situation que décrit Monsieur CALVARIO n'était pas forcément idéale. Ici, la personne désignée n'est pas agent du GSAS. Concernant sa participation aux travaux de l'instance, ce point sera à l'arbitrage du Président de la FSSSCT. En terme de conflit d'intérêt lié à une double casquette, la situation présente va plutôt dans le bon sens. Il y a une amélioration dans la situation qui est proposée.

Monsieur le Président donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD donne des éléments de réponse. Il confirme que la désignation d'un ACFI fait suite à sa formation obligatoire. Cela est prévu ainsi dans le décret n° 85-603. C'est pour cela que dans l'attente, il est sur une notion de faisant fonction. Pour répondre à Monsieur VERCOUTRE, la session de formation auprès du CNFPT est prévue au cours du deuxième semestre 2025. Cela commence en mai avec les premiers webinaires. Il y avait une formation prévue au CNFPT cette année mais elle a été annulée par l'organisme par manque de candidats. Le but est d'aller à la première session possible. Quand le Commandant BUCHART aura suivi sa formation, ceci permettra de faire évoluer le faisant

fonction jusqu'à sa nomination qui sera re-votée au sein de l'instance. Concernant le statut de l'agent, il est au Groupement Immobilier et il exercera ses fonctions d'ACFI en plus de ses fonctions actuelles. Il ne sera pas dédié à 100 % sur la fonction d'ACFI. Concernant la fonction d'inspection qui doit être détachée de la fonction de mise en œuvre, c'est effectivement pour cela que le choix s'est porté sur la mise en œuvre par le chef de Groupement GSAS et que la fonction d'ACFI n'appartient pas au GSAS. Ceci permet d'avoir une fonction d'inspection qui est détachée de la fonction de mise en œuvre. Concernant sa participation à la FSSSCT, dans le décret n° 85-603, il est précisé que l'ACFI peut assister aux séances de la FSSSCT.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE déplore que cet agent ne soit pas présent et qu'ils connaissent très peu, notamment au niveau de son appétence pour l'hygiène et la sécurité et sur son cursus professionnel ou sur le fait qu'il ait fait ou non des études dans ce secteur. Il estime que les représentants du personnel ne peuvent pas voter contre ou pour sans connaître l'agent. Il a une voix consultative à la FSSSCT. Il est vrai qu'il n'aura pas la double casquette puisqu'il sera à part du GSAS, ce qui est déjà une bonne chose. C'est une avancée. Néanmoins, il est difficile de voter pour sa nomination sans connaître vraiment l'agent qui sera nommé.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH rejoint Monsieur VERCOUTRE dans ses propos. Il tient néanmoins à féliciter l'Administration de cette avancée. Depuis quelques années, les représentants du personnel avaient alerté sur cette double casquette, sans faire le procès de l'agent en charge par ailleurs. Néanmoins, on ne peut pas être juge et partie. C'est une bonne avancée de présenter quelqu'un qui en est éloigné, qui est dans le domaine bâtimentaire. Cependant, il rejoint son collègue sur le vote. Il ne voit pas pourquoi ce point est mis au vote parce qu'ils ne connaissent pas le Commandant BUCHART même s'ils ont déjà échangé lors des commissions. Il précise que les représentants du personnel sont indécis sur le vote même s'il reconnaît qu'il faut un ACFI pour le SDIS du Nord. Il ne voit pas pourquoi ils voteraient aujourd'hui en n'ayant pas tous les éléments.

Monsieur le Président donne la parole au Contrôleur Général GRÉGOIRE.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE précise qu'il est satisfait de l'évolution de la situation par rapport à celle antérieure, néanmoins il remercie le Lieutenant-Colonel DUBOIS pour le travail qui a été effectué. Le Commandant BUCHART a des sensibilités par rapport à ces questions puisqu'il a un DUT Hygiène et Sécurité. Pour la présentation, elle peut être effectuée par le Pôle du Lieutenant-Colonel MERCIER. Cela ne pose aucun problème. Il n'y a pas une volonté de cacher quoi que ce soit. Concernant ses missions aux côtés de Monsieur JACQUET, le SDIS est satisfait de son implication dans ses fonctions. Il est important d'avoir quelqu'un qui pourra être présent.

Monsieur le Président souhaite avoir un éclaircissement sur la demande. Il a compris que les représentants du personnel souhaitent un vote une fois la formation de l'agent validée.

Le Commandant WALFARD précise que le vote ne se fera pas en présence de l'agent. Il pourra rentrer si ce vote est favorable sur le faisant fonction et cela sera re-voté avec sa lettre de mission quand il aura effectué sa formation d'ACFI.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH ajoute que les procès-verbaux sont lus par certains agents et il lui semble essentiel de préciser que les représentants du personnel ne font pas le procès de qui que ce soit. Le débat porte sur la fonction d'ACFI. Il précise qu'ils ont bien travaillé avec le Lieutenant-Colonel DUBOIS. Ils ont juste jugé qu'à un moment donné il y avait un conflit d'intérêt. Ils ne referont pas l'historique dans cette instance. La situation est connue par l'Administration.

Monsieur CALVARIO rejoint Monsieur FATHALLAH sur ses propos ayant trait à la collaboration avec le Lieutenant-Colonel DUBOIS. Ils ont effectué le travail au sein de l'instance. Il précise que la problématique portait sur le fait qu'elle faisait les enquêtes et devait mettre en place les préconisations.

Monsieur le Président demande s'il est possible de passer au vote.

Monsieur VERCOUTRE lui répond qu'ils vont lui faire confiance. Il précise que le fait que le Commandant BUCHART ait un DUT en hygiène et sécurité est rassurant. La problématique c'est qu'ils ont très peu d'éléments pour pouvoir voter sans savoir qui est cette personne.

Monsieur le Président passe donc au vote. Il demande s'il y a des votes contre et des abstentions.

Le syndicat SUD s'abstient. Il n'y a pas d'autres abstentions.

Madame ROUSSE récapitule le vote.

	Pour	Contre	Abstention
CGT	4		
SUD			2
SA SPP PATS	2		
AVENIR SECOURS	1		
Total	7		2

Résultat du vote du collège des représentants du Personnel : La nomination de l'ACFI reçoit un avis favorable à la majorité des membres du Personnel présents.

	Pour	Contre	Abstention
Administration	7		

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : La nomination de l'ACFI reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres de l'Administration présents.

5. BILAN DES COMMISSIONS PERMANENTES

Arrivée de Monsieur BUCHART, Monsieur POUPAERT et de Madame DEVOS pendant l'étude de ce point.

Monsieur le Président ouvre l'étude du point 5 sur le bilan des Commissions permanentes. Les rapports ont été transmis aux membres de l'instance. Il propose de passer directement aux questions.

Il demande s'il y a des questions sur la commission Aménagement.

Monsieur CALVARIO revient sur la problématique du Centre d'Incendie et de Secours de Saint Amand. Ils espèrent être conviés aux réunions de présentation du projet avant 2027 et ils regarderont ce qui sera mis en place. Ils espèrent qu'il y aura une adéquation avec les besoins opérationnels sur ce territoire.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH ne va pas refaire la Commission Aménagement. Néanmoins, ce qui les dérange, c'est qu'ils posent des questions à ces commissions et qu'ils n'ont pas d'éléments de réponse. Les réponses sont hypothétiques et sont corrélées à certains paramètres tels que le budget. Il prend l'exemple des travaux. Les représentants du personnel souhaitent savoir quelles sont les priorisations sur les aménagements des centres d'incendie et de secours. Il déplore qu'ils n'ont pas eu d'éléments tangibles sur ces priorisations. Il espère avoir, aujourd'hui, des éléments plus précis. Il ne voit pas l'intérêt de faire des commissions sans avoir les éléments de réponse. Autant faire les commissions en instance mais là, cela risque de prendre beaucoup de temps pour la réunion de la FSSSCT. Ils souhaitent avoir une position ferme de l'Administration sur les réponses apportées.

Il y a eu un autre point d'agacement lors de cette commission, d'ailleurs le Commandant BUCHART était présent à celle-ci, concernant le plateau de simulation SUAP à Tourcoing. Ils ont vu la vidéo de présentation mais n'ont pas été conviés à le visiter. Ce n'est pas cela le plus irritant, il se pose néanmoins la question de la légitimité des représentants du personnel dans les instances. A un moment donné, avant de mettre en place et d'inaugurer un équipement, il conviendrait de solliciter a minima l'avis des représentants du personnel sur ce point. Il serait bien de visiter le site avant l'inauguration.

Il revient sur la réunion de la Commission Aménagement, où ils ont appris que le centre de simulation était déjà ouvert et qu'il y avait déjà des formations en cours dans celui-ci. Cela les a agacés fortement. Il espère que les choses vont évoluer, notamment avec la nomination du nouvel ACFI. A un moment donné, ce type de situation n'est plus entendable. Soit on rectifie les choses rapidement pour ces commissions soit les représentants du personnel boudent ces commissions et réagiront en instance. Il pense que cela n'est pas le but.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE s'interroge sur la portée des réponses formulées auprès des représentants du personnel lors de ces commissions aménagement. Le Commandant WALFARD saisit tous les échanges dans son rapport et dans celui-ci il y a des questions auxquelles les représentants du personnel devraient attendre une réponse en instance. Il fait le choix de prendre deux questions pour illustrer son propos. La première porte sur les

projets de construction en lien avec les objectifs opérationnels. Il se pose notamment la question des effectifs cibles en projection et se demande s'il est prévu une augmentation d'activité. Il constate que les représentants du personnel n'ont pas cette information alors qu'ils sont dans ces commissions justement pour avoir accès à ce type d'informations. La présentation d'un plan avec le nombre de chambres, de pièces ne les intéresse pas plus que cela. L'enjeu est de savoir ce que le SDIS envisage en terme opérationnel. Le but est de discuter de cet enjeu prioritairement avant toute réalisation. C'est tout l'intérêt de ces commissions. C'est pour cela qu'il aurait voulu avoir ces réponses. La deuxième question qu'il prend en exemple est en lien avec la féminisation. Il précise qu'il a eu une réponse par le Commandant BUCHART. Il avait interpellé le SDIS lors de cette commission pour alerter sur le fait qu'il y avait une démarche de féminisation des effectifs, il y a une campagne nationale à ce sujet. Le SDIS prévoit de nouvelles casernes pouvant accueillir 20 % des effectifs féminins. Il souhaitait savoir ce qui était prévu pour améliorer les anciennes casernes sur ce point. Il était intervenu en disant que pour être équitable, il faudrait analyser les mobilités car certaines femmes souhaiteraient aller dans certains centres d'incendie et de secours et ne le peuvent pas car le centre ne peut pas les accueillir. C'est le rôle des représentants du personnel lorsque l'on parle de l'égalité hommes-femmes d'alerter l'Administration sur ce point. Il déplore de ne pas avoir eu forcément de réponse et cela fait partie des problèmes.

Monsieur le Président précise que la mise en conformité des infrastructures par rapport à la féminisation reste une priorité. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est actuellement en cours de réajustement parce que le projet de siège est reporté pour l'instant. Une réadaptation de celui-ci est en cours, en fonction également des contraintes budgétaires. Il pense que cela n'est un secret pour personne qu'il y a aujourd'hui des difficultés financières pour les Départements en France et en particulier pour le Département du Nord, qui est notre principal financeur. Par conséquent, le SDIS est obligé de réadapter le PPI en fonction des contraintes. L'ajustement de celui-ci n'a pas encore été validé avec le Président du Département. Il sera présenté au Conseil d'Administration. Toutes les priorités n'ont pas encore été validées, sachant que la féminisation reste un des points importants. Il rappelle que ce point figure d'ailleurs dans la délégation accordée à Béatrice DESCAMPS.

Monsieur le Président donne la parole au Lieutenant-Colonel MERCIER pour compléter la réponse donnée.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER précise que le Groupement Immobilier et le Pôle Ressources et Relations Humaines collaborent pour ajuster la conception des projets avec la réalité des effectifs. Il y a un lien permanent avec le Groupement Immobilier.

Monsieur le Président reconnaît que pour le Centre de Formation Secours d'Urgence à Personne (SUAP) à Tourcoing il y a peut-être eu un loupé. Il faut vraiment qu'il y ait un lien avec la FSSSCT et les travaux qui ont été entrepris. C'est un dossier qui a peut-être été un peu trop rapide. Il ne faut pas oublier de consulter les représentants du personnel.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE souhaite évoquer un autre sujet par anticipation, celui des personnels de Rihour qui seront accueillis sur un autre site. Les représentants du personnel aimeraient être consultés avant.

Monsieur le Président lui répond qu'il le veut bien mais qu'il n'a rien à présenter pour l'instant.

Monsieur BELMONTE souhaiterait une projection aux représentants du personnel car cela permet d'alimenter également le reclassement des agents. Il tenait à le dire.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH revient sur les éléments de réponse au regard de la problématique du simulateur SUAP à Tourcoing. Il ne pense pas que le SDIS ait décidé du jour au lendemain de faire un projet. Celui-ci n'est pas sorti sur trois jours de temps. Ce que les représentants du personnel demandent, et cela a bien été dit à Monsieur JACQUET ou au Commandant WALFARD, c'est que les projections de projets fassent l'objet d'une communication préalable. Les représentants du personnel laissent l'administration travailler comme elle l'entend mais ils souhaiteraient obtenir cette projection en temps et en heure. Ils ne souhaitent pas forcément poser la première pierre aux côtés de l'administration. Ils souhaitent avoir ce retour d'information pour alerter et avoir le ressenti des agents et de pouvoir éventuellement remonter à l'Administration des problématiques non décelées. Si tout se passe bien, ils sont d'accord. Il demande à ce que l'Administration se mette à leur place et comprenne la difficulté d'être mis devant le fait accompli. Il précise, néanmoins, qu'il y a eu une amélioration par rapport à la façon de fonctionner précédemment.

Monsieur JACQUET précise qu'ils sont passés un peu au travers de ce dossier car il n'y a pas eu de travaux. C'est un local qui a été mis à disposition et il y a eu un loupé au niveau de la communication là-dessus.

Monsieur DOURS précise qu'il faut savoir que le Chef de Centre était au courant depuis plus de 6 mois. Il y a plus de 3 mois déjà qu'il annonçait son ouverture. Dans ce laps de temps, il aurait pu y avoir une réunion et être présenté en commission Aménagement.

Monsieur le Président passe à l'étude de la Commission Habillement.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS revient sur la problématique des Bottes Multi Usages (BMU). Il y avait eu une demande de rangers plus légères pour le Véhicule de Secours aux Victimes (VSAV) avec la norme coquée. Il rappelle que sur un sondage dans la caserne de Tourcoing, plus de 80 % des Sapeurs-Pompiers Professionnels ont un avis négatif sur cette paire. Plus de 50 % ne les portent pas. En commission, l'administration ne reconnaît pas le problème en disant que cette paire ne pose pas de problème. Il aimerait avoir plus de renseignements sur ce point et avoir une position claire de l'Administration. Les représentants du personnel ont des informations mais ils n'ont pas de réponse aux questions. Il prend l'exemple des pastilles de lavage pour les machines à laver. Il rappelle la genèse du dossier en précisant qu'au départ l'idée était d'avoir des machines industrielles mais ce projet n'a pas abouti. Il y a donc eu des machines à laver en caserne qui ont été fournies mais pour la fourniture des produits, notamment des pastilles, le budget n'est pas suffisant pour couvrir tous les besoins des centres de secours en matière de consommables (papier hygiéniques, etc.). Il se demande s'il n'est pas possible d'avoir un budget spécifique, pour ces pastilles, séparé des fournitures habituelles des centres de secours. Pour Tourcoing, il a évalué que le budget des pastilles de lavage représente la moitié du budget total alloué à toutes les fournitures. Il précise que les agents font d'ailleurs très attention au gaspillage en ne faisant qu'une machine toutes les deux gardes, pour avoir deux tenues dans une machine. Il aimerait obtenir une réponse là-dessus car il a déjà entendu dire que le budget ne serait pas revu.

Au niveau de la Commission Matériels, il aimerait interpeller l'Administration au sujet des coffres de toit. Il rappelle que ces coffres de toit vont être installés sur les fourgons basés sur le littoral. Cependant, la problématique concerne tout le département puisqu'il s'agit de coffres qui sont lourds, difficilement maniables dans les rues étroites. La demande était que tous les coffres devaient être traités. Lors d'une visite au CIS Tourcoing avec le conseiller de prévention, il a bien montré le problème. Les représentants du personnel n'ont pas fait un signalement Danger Grave et Imminent (DGI) pour éviter la répétition. Il s'aperçoit, lors de la Commission, qu'il n'y a que les fourgons du littoral qui compte et que pour les autres on ne sait pas encore si cela va être fait. Il veut avoir une réponse là-dessus car il estime qu'il peut y avoir des accidents dans d'autres centres de secours. Ces caisses sont lourdes et elles sont portées à bout de bras. En formation Prévention des Risques liées à l'activité physique (PRAP), on considère que ces mouvements sont dangereux. Il veut des réponses sur ces questions.

Monsieur le Président donne la parole au Contrôleur Général GRÉGOIRE.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE répond que les chaussants sont un sujet récurrent. Il s'agit d'un achat groupé avec les autres SDIS. Son sentiment est que la demande n'est pas très clairement formulée. Il constate qu'on a le droit à tout et à son contraire en terme de formulation de la demande. Il récapitule : elles doivent être légères mais elles sont coquées. Il y a un problème de transpiration, donc il doit y avoir la fourniture de chaussettes plus adaptées.

Concernant les pastilles pour les machines à laver, une solution sera trouvée.

Concernant les coffres de toit, l'installation va bientôt être effectuée pour le littoral. Cela donnera lieu à un retour d'expérience (RETEX) pour avoir un positionnement sur cet aménagement qui durera dans le temps.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE ajoute que sur les 4 coffres du littoral, un est en cours de montage et ils attendent d'avoir des pattes de fixation. Un RETEX va être effectué sur cette mise en place car ces coffres nécessitent de faire monter les agents sur le toit du Fourgon Pompe Tonne (FPT). Il rappelle que l'idée au départ était que personne ne devait monter sur le toit du FPT, surtout la nuit, pour éviter les chutes. Il pense qu'il y aura un retour rapide puisque ceux-ci seront installés sur des FPT de centres bien sollicités du point de vue opérationnel. Il faudra peut-être redimensionner le coffre en fonction des retours sur la pertinence de leur taille. Ils coûtent 2500 euros pièce. Ce retour sera certainement d'actualité pour la prochaine commission de début d'année.

Monsieur DOURS souhaite préciser pour tout le monde que dans ces coffres de toit sont stockés des matériels qui ne sont pas des matériels d'urgence : des balais, des pelles ...qui sont utilisés en cas de dernier recours. Il n'y a aucune notion d'urgence quand on va chercher un balai. C'est un endroit de stockage plus adapté parce que cela évite aux agents de porter des coffres qui font plus de 2 mètres de long et qui ne sont pas maniables dans certaines situations.

Monsieur le Président lui répond qu'il est quand même compréhensible du point de vue du retour sur investissement, de faire un RETEX sur les essais avant de généraliser.

Monsieur DOURS lui rétorque qu'il faut aussi penser que si un agent se blesse, cela coûtera certainement plus cher que le prix de ces coffres. Il comprend qu'on ne peut pas non plus se lancer tête baissée dans les dépenses.

Monsieur le Président lui confirme qu'il attendra le retour d'expériences avant de décider de la suite.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CAMBRE.

Monsieur CAMBRE souhaite revenir sur les chaussants. Ils ont fait un sondage, il y a quelques mois déjà sur le modèle EOLE qui a été rejeté. Par contre, un modèle fait consensus, et il est dans le marché du SDIS 59, c'est le modèle VORTEX qui est vraiment satisfaisant. Il pense que pour les années à venir, il faudrait aller vers la fourniture de ce modèle. Pour faire simple, il faudrait donner aux agents le choix entre le modèle EOLE et le modèle VORTEX. Il rappelle qu'aujourd'hui, tous les agents vont voir le médecin et demandent un modèle VORTEX qui a un meilleur maintien de chevilles parce qu'il est de meilleure qualité. Il est bien plus étanche lorsque l'on doit mettre les pieds dans les fossés lors d'une intervention, par exemple. Le modèle VORTEX fait l'unanimité auprès des agents, ils sont satisfaits. Il suffit juste de donner le choix aux agents entre les deux modèles et de refaire un réassort de celui qui serait choisi. Actuellement, dans plusieurs tailles, il est en rupture de stocks. La solution réside ici.

Monsieur le Président donne la parole au Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE précise que la VORTEX est une sorte de BMU montante. Elle répond à la norme qui permet d'aller au feu et elle peut aussi faire du VSAV. Le souci est qu'au départ la cheville avait été libérée parce que cela serrait la cheville pour les conducteurs notamment. Les services vont étudier l'incidence financière pour ce type de chaussants. Quand les commandes sont effectuées, elles sont massifiées. On commande 7000 ou 8000 paires. Ici, cela voudrait dire que doivent être commandées quelques milliers de paires en EOLE et quelques milliers en VORTEX. Il faut avoir une visibilité là-dessus. Il est preneur des statistiques et des retours des questionnaires pour véritablement comprendre ce qui ne va pas sur les chaussants. Cela avait déjà été demandé en commission. Les services aimeraient avoir accès à ces réponses.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FOURNIER.

Monsieur FOURNIER veut faire un point sur la question de la décontamination des casques. La question a été posée en commission mais la réponse n'a pas été satisfaisante. Il précise qu'à l'intérieur de ceux-ci la contamination reste présente. Il leur a été proposé que l'agent démonte et nettoie lui-même son casque, or le seul habilité à le faire à l'heure actuelle, est le contrôleur des équipements de protection individuelle (EPI).

Monsieur le Président donne la parole au Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE précise que quand on dit de démonter le casque, il s'agit surtout de nettoyer la calotte intérieure avec la lingette que l'on trouve dans le FPT mais il rappelle que le démontage n'est effectivement effectué que par le contrôleur des EPI. Il possède un équipement pour le faire. Un coup de lingette sur les coussinets et la calotte peut être effectué par l'agent.

Monsieur FOURNIER demande si le nettoyage à l'ozone peut être instauré.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE répond que l'Institut Pasteur a fait un rapport qui n'est pas trop concluant sur la décontamination des casques à l'ozone.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS rappelle qu'il avait fait le point lors de la commission. Il précise que si un casque n'est pas décontaminé entièrement, il y aura des particules qui resteront à l'intérieur. Il faut trouver un moyen pour pouvoir décontaminer le casque entièrement, sachant que pour le démontage il n'y a que les contrôleurs EPI qui peuvent le faire. Chaque contrôleur ne pourra pas démonter, après un feu, une douzaine ou une quinzaine de casques. Déjà pour faire les échanges des stocks tampons, cela prend du temps. Ici, s'il faut tout démonter et tout nettoyer à la lingette, cela prendra 4 heures. Ce n'est pas possible de faire cela. Pour l'ozone, il entend que cela ne puisse pas être concluant, cependant il rappelle qu'il faut, dans tous les cas, trouver une solution. Les casques et les bottes sont, actuellement, les deux effets que l'on ne peut pas décontaminer correctement. Il rappelle que le brossage ne présente également un problème si les agents ne sont pas correctement protégés. Même protégés, des particules volent partout, ce n'est pas l'idéal. Pour les tenues, maintenant, elles ne sont plus brossées mais mises en sacs. Dans tous les cas, la problématique est complexe. Il rappelle également le problème lié au séchage des vestes lorsqu'elles sont mouillées, et sur le fait qu'ils ne peuvent pas repartir sur intervention avec une veste mouillée qui n'assure plus une protection optimale pour les agents. Cela peut engendrer des risques de surchauffe. Il faut pouvoir mettre les tenues à l'échange et non pas les faire sécher anarchiquement.

Pour les tenues de feu, la décontamination est faisable. Par contre, le problème de la décontamination des bottes incendie et des casques reste entier. Ils n'ont pas obtenu de réponse là-dessus alors que cela les expose à des risques.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE précise qu'aujourd'hui il n'y a pas d'autre alternative que le démontage.

Monsieur DOURS lui répond qu'on ne peut pas se contenter d'un nettoyage sommaire lorsque l'on connaît les risques liés aux fumées.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE précise que le SDIS du Rhône a fait le choix d'une dotation collective. Il lui semble que cela pourrait être mis en place. Il faudrait se rapprocher du SDIS du Rhône.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE dit qu'il est envisageable d'avoir des casques en stock tampons et qu'il y a six casques dans le FPT.

Monsieur DOURS lui fait remarquer que cela ne résout pas le problème du nettoyage. Il précise que si une machine ou un autre processus est mis à disposition pour le nettoyage, cela ne le dérangerait pas de le faire. Il faut néanmoins quelque chose qui se nettoie facilement. Qui dit dotation collective, dit plus de budget pour le SDIS. Ce n'est pas le but non plus.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions. Il donne la parole à Monsieur RICHIR.

Monsieur RICHIR alerte sur le fait qu'il manque des zones pour sécher les affaires. Il suffirait d'installer des machines soufflantes pour faire sécher les effets. Il en explique le principe en précisant les utiliser pour ses propres effets personnels. En une heure les effets seraient secs. Ce qui manque en caserne, ce sont des zones ou des pièces où l'on peut faire sécher les effets. Cela éviterait d'envoyer systématiquement au lavage et permettrait au SDIS d'économiser de l'argent.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FOURNIER.

Monsieur FOURNIER rappelle qu'en commission habillement, a été évoqué le choix de passer d'une à deux paires de chaussures de sport. Il aimerait savoir si la décision a été prise de passer à deux paires sportives.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE trouve qu'on s'y perd dans ce dossier. Il rappelle qu'il avait eu une demande initiale de passer d'une à deux paires et il a découvert qu'il y avait déjà la fourniture de deux paires.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE confirme qu'il y en a une polyvalente et une de running. Les sapeurs-pompiers volontaires n'ont droit qu'à une paire, ils passent à la polyvalente. Cela leur permet de faire de la salle et de la course à pied.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE rappelle qu'il ne serait pas cohérent lorsque l'on travaille sur l'absentéisme de baisser la dotation en effets de sport, même si une attention est portée sur le sport collectif. Il confirme donc le fait qu'on restera sur deux paires de chaussures de sport pour les professionnels.

Monsieur VERCOUTRE interpelle Monsieur le Président sur le fait qu'aucune décision n'a été prise par rapport à la décontamination des casques. Il a visité le site de DECONTEX en Belgique. La société propose un service intéressant et les résultats donnés sont probants. Sur la décontamination des casques, sur les ARI, elle utilise des process qui sont inspirés de la décontamination spatiale. Elle utilise tous les spectres en matière de traitement des per- et polyfluoroalkylées (PFAS), retardateurs de flamme. Il y a des solutions.

La dotation collective des casques a déjà été débattue en instance nationale et il confirme que certains départements ont fait ce choix. Il précise que cela ne plaît pas aux sapeurs-pompiers mais, à un moment donné, c'est peut-être la seule solution. Il faut enlever le casque et le traiter car il ne faut pas oublier qu'il y a tout ce qui est généré par la convection qui se dépose dans le casque (suies, contaminants). Le pompier respire cette poussière et cela est autant toxique que pour les cagoules. Il faut trouver une solution, quitte à s'intéresser au type de services que certaines sociétés peuvent offrir. On peut également imaginer faire des services de décontamination par groupement pour le matériel. Il faut vraiment essayer d'investiguer un peu sur ces nouvelles technologies puisqu'on avance sur le dossier des fumées au niveau national et on piétine encore au niveau du département. On reste encore sur des fonctionnements caducs qui doivent évoluer.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE précise que les gants sont décontaminés dès qu'ils sont donnés au service. C'est un nettoyage au CO₂, c'est-à-dire la même méthode que DECONTEX. En ce qui concerne les EPI, les sociétés spécialisées dans le nettoyage des EPI donnent satisfaction. Cela fait 4 ans que le SDIS travaillent avec elles et le SDIS n'a eu aucun retour négatif. Il y avait ELIS et d'autres. Beaucoup de réunions à ce sujet ont lieu entre les SDIS. Dans le panel des solutions il y a la machine à CO₂, qui fait la moitié de la pièce ici, et qui ne traite que deux casques à la fois. C'est une infrastructure lourde. L'ozone est en réflexion aussi. On regarde un peu ce que fait le SDIS 62 avec son étude sur l'ozone. Cela est effectué en lien avec l'institut Pasteur. Il est preneur si les représentants du personnel ont des études au niveau national.

Monsieur VERCOUTRE les lui transmettra.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE le remercie.

Monsieur le Président propose de continuer avec la commission CAVES. Il demande s'il y a des questions. Il donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE fait remarquer qu'ils n'ont pas toujours de réponses à leurs questions. Il prend l'exemple de la communication sur le bilan éthique et rappelle, bien qu'en respectant l'anonymat, il est important pour eux d'avoir les alertes en fonction du lieu où elles sont situées. Rester global sur l'ensemble du département ne permet pas d'appréhender les choses correctement. Le deuxième point qu'il souhaite évoquer porte sur la toxicité des fumées et la sensibilisation des chefs d'agrès. C'est un sujet abordé en lien avec les rapports d'intervention. On se rend compte que finalement les formations ont lieu dans tous les centres de secours et en centres de formation départementaux, mais que pour les chefs d'agrès tout engin le message ne passe pas quant au fait de remplir correctement les rapports d'intervention. Il a eu l'occasion d'échanger avec les agents. Il s'aperçoit que, finalement, les chefs d'agrès en formation n'ont pas l'explication sur l'importance de cocher la bonne case lorsque l'on est exposé aux fumées. Il y a encore de grandes disparités dans la façon de percevoir l'exposition des agents en fonction des postes occupés et des situations. Or, la toxicité des fumées peut également impacter la chaîne de commandement. Il n'arrive pas à comprendre qu'on n'arrive pas à instaurer le lien avec ce dont on parle aujourd'hui en FSSSCT sur les conditions de travail. Cela concerne tout le monde : les PATS, les SP, le commandement. Le message doit être passé. On n'arrive pas à inclure cela dans les formations alors que cela fait deux ans que cela est traité en instance. Il faut former les chefs d'agrès là-dessus, cela prend 15 minutes pour le faire. Cela devient pénible. Il a le devoir de faire un rappel là-dessus pour faire bouger les lignes. Le troisième point sur lequel il souhaite intervenir est la situation des Conseils Médicaux Professionnels (CMP), des assistantes sociales, etc. Il souligne que les représentants du personnel sont trop souvent convoqués au dernier moment. Ils sont sollicités pour un CMP deux jours avant la réunion. L'intérêt pour eux est d'y aller en connaissant la problématique de l'agent. Ils ont un regard en tant que représentant du personnel. L'agent dans sa difficulté de comprendre ce que ce sont les CMP, CMCE n'est pas forcément à l'aise avec l'institution et avec ce qu'on lui propose. Globalement, ils sont satisfaits puisque le retour des agents est plutôt satisfaisant, tant mieux. Pour autant, les représentants du personnel veillent à garantir une proposition qui soit cohérente avec la position de l'Administration. Cela se passe bien mais ce qui les dérange c'est que lorsqu'ils siègent au dernier moment sans avoir les tenants et les aboutissants, cela manque de clarté. Il espère donc, en le répétant devant la FSSSCT, changer la donne. Il s'interroge car en CMP il a mis deux avis et n'a pas signé la feuille. Cela fait plus d'un an et ça l'interpelle de n'avoir eu aucun retour là-dessus. Il souhaiterait que les membres représentant le personnel puissent faire une observation et qu'elle soit notée. Quand un représentant du personnel fait une remarque, ce n'est pas toujours pour mettre en cause la direction ni qui que ce soit. Il s'agit juste du rôle du représentant du personnel qui porte un intérêt à ce que cette remarque soit faite. Même si à un moment donné, cela se passe bien, l'agent peut toujours avoir des difficultés et il pourrait se retourner contre l'Administration parce que le choix qu'on lui aurait proposé ne lui convient pas au final. Dans ce cas, il suffirait de sortir le procès-verbal et de dire que le représentant du personnel était présent, qu'il a signé et qu'il a fait une observation. Le fait que cela ne figure pas le dérange.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres demandes d'intervention.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH souhaite revenir sur l'enquête qui vise le Pôle Moyens et Logistique. Il trouve dommage de ne pas en avoir été avisé et qu'il n'y ait pas le chef de Pôle présent en instance. Il pense qu'il y a eu un signalement effectué du côté d'Ennevelin. Il y aurait eu de l'intérêt à ce que les représentants du personnel en soient avertis pour pouvoir

éventuellement désamorcer la situation. Ils ne veulent pas s'immiscer dans l'enquête, ce n'est pas leur rôle. Par contre, leur rôle est de veiller à la sécurité et au bien-être des agents sur le site. C'est un peu dommage de ne pas avoir eu cette information afin d'éviter d'en avoir les échos ensuite.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE rappelle que l'Administration n'a aucune obligation de saisir les représentants du personnel sur les enquêtes administratives. L'enquête administrative est un dispositif qui vise à éclairer l'Administration sur des faits. Ce dispositif et la communication autour de celui-ci ne sont pas effectués dans le but de contenter les représentants du personnel. Parfois des personnes sont mises en cause pour harcèlement par exemple et grâce à l'enquête on peut arriver à établir si cela est fondé ou non. Quand ce n'est pas fondé, il y a un écrit adressé à l'agent pour l'avertir. Concernant Ennevelin, une enquête administrative est en cours et le dossier est actuellement en traitement. Il faut que ce soit étudié et analysé. Parfois, cette enquête est vécue, en fonction des personnes, comme étant de l'inquisition. Il faut donc faire attention à cela. Ce n'est pas parce que des questions sont posées que les agents sont forcément mis en cause. L'enquête administrative doit permettre d'établir la vérité. Quand il y a des signalements, l'Administration est obligée de mener une enquête pour établir ce qu'il se passe réellement. Il rappelle qu'en fonction des résultats, il peut être amené à faire des signalements au procureur.

Monsieur FATHALLAH lui répond qu'il est tout à fait d'accord avec lui. Cependant, il attire son attention sur le fait que le rôle des représentants du personnel n'est pas de s'immiscer dans une enquête administrative mais d'être a minima, car cela entre dans leurs prérogatives, informés. Il vaut mieux que cela vienne formellement de l'Administration que de l'entendre indirectement par d'autres sources. Cela permettrait de couper court à toute forme de rumeurs infondées.

Par ailleurs, il ne va pas revenir sur l'historique de la CAVES, mais il rappelle que la problématique des Risques Psycho-Sociaux (RPS) ne doit pas rentrer dans le « fourre-tout » de la CAVES. Il avait d'ailleurs évoqué ce point avec le Directeur Départemental. Il déplore de ne pas avoir eu gain de cause. Il souhaiterait que les RPS sortent du giron des CAVES pour les traiter à part entière.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions.

Il n'y en a pas.

Ce point a été présenté pour information.

6. BILAN DES SIGNALEMENTS

Monsieur le Président ouvre l'étude du point sur le bilan des signalements.

Monsieur le Président donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD précise que le bilan a été versé au livret. Il propose de faire part des éléments d'avancée sur ces points. Concernant le centre d'incendie et de secours d'Haubourdin, il y a eu un signalement Sécurité au Travail (SST) et aux dernières nouvelles, Monsieur DEJONGHE du Groupement Immobilier, s'est rendu début novembre dans ce centre. Les rigoles de drainage et la pompe de relevage fonctionnent bien. La pièce est moins humide. Le sous-sol reste inutilisé pour le moment et il n'y a pas de perspective

d'utilisation étant donné qu'au plan pluriannuel d'investissement il y a un projet et que le bâtiment actuel sera restitué.

Concernant le centre de secours de Valenciennes, pour le standard, un rendez-vous a été organisé avec le chef de centre et le chef du groupement qui a permis de valider les plans. Ceux-ci seront transmis au Groupement Sécurité et Accompagnement en Service (GSAS) et seront ensuite transmis aux collègues représentants du personnel.

Concernant le centre de secours de Lomme avec la problématique de la sortie des engins de secours sur la rue, tous les arbustes et bosquets ont été taillés pour restituer de la visibilité, à la fois à l'intérieur du centre de secours et par les services espaces verts de la Mairie pour les abords immédiats. Il n'y a pas de retour pour l'instant de la Mairie et de la MEL pour remplacer le feu rouge clignotant par un feu tricolore classique. Ces services vont être relancés étant donné que ce changement permettrait à ce que ce soit plus intuitif pour les personnes qui circulent sur cet axe et qui arrivent du rond-point.

Concernant la caserne de Marcq en Baroeul, il y avait des infiltrations d'eau sur la toiture terrasse. Le bon de commande a été lancé pour la réfection partielle de la toiture terrasse. Dans l'attente, le bureau impacté par les fuites est condamné et inutilisé.

Concernant la rue de l'Hôpital Militaire, il y a une problématique de rouille sur la porte en métal. La société SMF est passée et il y a un devis en cours pour chiffrer le coût de réparation du portail.

Concernant le COEPT, un DGI est maintenu ouvert. Tous les formateurs ont été répertoriés et les agents qui y sont passés font l'objet d'un suivi médical spécifique. Des éléments de réponse ont été apportés par le Docteur LERQUET en CAVES. Le suivi médical spécifique de ces agents se met en place.

Concernant le Centre d'Incendie et de Secours de Tourcoing, il s'agit de la problématique des chaussants. Il ne reviendra pas dessus car ce point a fait l'objet d'un débat en début d'instance.

Concernant le CIS de Fort-Mardyck, et le coffre de toit, cela a également fait l'objet du débat en début d'instance. Il ne reviendra pas là-dessus. Les derniers éléments de perspective, c'est qu'il y a des éléments de fixation qui n'étaient pas prévus dans les coffres livrés et il a fallu les commander. Ils sont en attente de livraison pour ces fixations pour monter les coffres.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS souhaite apporter une précision sur le signalement pour les chaussants à Tourcoing. L'agent a bien reçu ses chaussants.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE souhaite évoquer sa visite du siège, rue de Pas. Il n'a pas saisi le registre. Il y a néanmoins des problèmes assez graves au niveau du siège. Il a effectué cette visite avec Sébastien CARION. Ils ont testé le système d'alarme de l'ascenseur car cela fait partie des organes de sécurité. Ils ont constaté que ce système d'alarme ne fonctionne pas. Il espère que les agents auront de la batterie sur leur téléphone parce que sinon, ils risquent de rester bloqués dans les ascenseurs. Il y a un deuxième point qui est aussi source d'inquiétude. Il a regardé les tableaux avec les consignes d'évacuation au niveau du siège. Il

y a une consigne pour l'aile du côté de la rue des Poissonceaux, qui doit évacuer vers une sortie de secours rue des Poissonceaux. Il invite tout un chacun à y faire un tour pour constater que la porte est bloquée par un manche à balai, ce qui empêche toute sortie. Il est allé voir les PATS pour leur demander s'ils connaissaient les consignes. Les consignes sont peu claires et personne ne savait vraiment ce qu'il en est précisément. Un exercice d'évacuation a été effectué il y a trois ans de cela et il était vraiment catastrophique. Habituellement, pour les bâtiments recevant du public, cet exercice doit être fait tous les ans. Il s'inquiète donc un peu de l'état du siège au moins pour ces éléments-là. Il signale également l'absence de miroir dans le parking souterrain. C'est quelque chose qui ne coûte pas cher. Le croisement des véhicules est très dangereux. Il tient à rappeler qu'il y a déjà eu un mort dans ce parking. Lors de la visite, en posant des questions, il a déjà relevé deux presque accidents en moins de 6 mois. Il pense qu'il y a des travaux pas très coûteux à faire pour sécuriser les choses.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE s'interroge sur la classification en Etablissement Recevant du Public (ERP) du bâtiment de la rue de Pas. Ce qui l'interpelle ce sont les ascenseurs puisque ceux-ci ont été très récemment revus et des dépenses considérables ont été faites. Il juge qu'il n'est pas normal que le système d'alarme ne fonctionne pas. Pour ce qui est de la question de la porte de secours, ce n'est absolument pas normal non plus. Ce point va être revu. Cependant, le bâtiment n'est pas un ERP. Concernant le décès de l'agent dans le parking il était dû à d'autres causes et c'est à remettre dans le bon contexte.

Monsieur VERCOUTRE l'entend bien mais juge que le bâtiment soit ou non un ERP, des principes de précaution légitimes sont à prendre en matière d'évacuation.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE tient une nouvelle fois à rappeler que le décès de l'agent dans le parking n'est pas lié à une problématique actuelle. Cela n'a rien à voir.

Monsieur VERCOUTRE lui rétorque qu'il y a quand même des presque accidents de nos jours.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE lui répond que tout ceci va être étudié.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CARION.

Monsieur CARION demande où en est le SDIS par rapport à la décontamination du COEPT et au suivi médical des agents. Il attire l'attention sur le fait que certains agents ont reçu un mail pour consulter le dermatologue, d'autres non.

Le Médecin-Chef LERQUET répond que des mails concernant la consultation du dermatologue ont été envoyés aux moniteurs COEPT. Ceci prend en compte les disponibilités du dermatologue qui est récemment arrivé dans le service. Il n'a pas encore parcouru tout le département. Cela sera fait à l'horizon début 2025. Au fur et à mesure de ses allées et venues dans le département, des agents territorialement concernés recevront un mail pour se positionner. Cela explique que tout le monde n'ait pas encore reçu une proposition de consultation.

Monsieur CARION réitère sa question sur la décontamination du COEPT.

Le Commandant WALFARD lui répond que, concernant cette décontamination, ils ont reçu des devis d'un montant exorbitant. Ils sont en attente d'un devis plus accessible. Pendant cette attente, les caissons contaminés sont hors d'accès.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH rappelle que lorsqu'ils font des visites et qu'il y a des éléments qui les dérangent un peu, ils évitent de faire des SST et des DGI de manière anarchique. Néanmoins, il tient à attirer l'attention sur certaines situations. Il prend l'exemple d'un véhicule pompier, victime d'une crevaison de roue sur une voie rapide. La législation prévoit qu'on doit appeler les Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) et qu'on est dépanné par un dépanneur. Or, au SDIS 59 cela ne fonctionne pas comme cela. En cas de crevaison, le Chef de Pôle envoie un agent avec une roue de secours pour pouvoir la changer sur une voie rapide. Les agents n'ont pas su changer la roue de secours. Un autre agent a été envoyé avec du matériel pour pouvoir faire le nécessaire. Or, là encore, il y a un manque de chance puisque cet agent n'a pas réussi à le faire. Au final, il y a eu trois voire quatre heures d'intervention sous un temps pluvieux. Cela l'interpelle et il se demande quel est le sens de cette procédure. Cela relevait presque d'un signalement DGI, même si le DGI n'est pas entièrement caractérisé, puisqu'à l'instant T il n'y a plus d'éléments. Cependant, ce cas est un exemple parmi tant d'autres. Il insiste sur le fait que l'Administration doit être vigilante sur ce qui est fait. C'est le rôle des représentants du personnel de rappeler qu'il y a des règles et que l'établissement doit s'y tenir. Au final, sur le cas présenté ici, le personnel a été souillé après trois voire quatre heures d'intervention et malgré tout il a eu ordre de finir sa mission. Il se pose également la question de la considération vis-à-vis des agents. Ce n'est pas normal.

Monsieur le Président donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD fait part de son étonnement et précise ignorer l'incident dont il est question. Il rappelle qu'une ligne de conduite a été établie avec les représentants du personnel qui consiste en un code de bonnes pratiques. Il réitère sur le fait que ce genre d'incidents doit lui être remonté et que les représentants du personnel ne doivent pas hésiter à les lui faire remonter informellement par mail. Pour s'éviter des DGI et des SST, la contrepartie était que le GSAS traite tous les points parce qu'ils ont de l'importance. Quand l'information parvient au service, il la traite. Le service se tourne vers les groupements concernés pour investiguer, pour répondre et chercher les axes d'amélioration.

Par rapport à la visite d'évaluation des Risques Professionnels (EvRP) de la rue de Pas, effectivement avec l'arrêt du projet du nouveau siège, les services vont rester en partie dans le bâtiment situé rue de Pas. Le Groupement Immobilier va évaluer globalement les améliorations à effectuer sur le bâtiment. Le but étant qu'un certain nombre des perspectives observées soient intégrées dans un projet qui doit être pesé techniquement et financièrement pour que la rue de Pas fasse l'objet d'améliorations. La question des exercices d'évacuation a été posée. Effectivement, ils n'ont pas eu lieu depuis 2018 voire 2019. Un rendez-vous est programmé dans les prochains jours avec le Groupement Prévention pour relancer des sessions de formation pour les agents des 3 sites lillois, c'est-à-dire rue de Pas, rue de l'Hôpital Militaire et le bâtiment Rihour, de façon à ce qu'il y ait environ une heure de formation pour tous les agents, à l'issue de laquelle, pour 2025, seront organisés des exercices d'évacuation avec des guides file et des serres file. Ces exercices doivent être effectués régulièrement. Tous les points relevés lors de cette visite sont suivis par les conseillers de prévention qu'il tient à remercier pour le travail qu'ils effectuent au quotidien. Ce suivi est effectué en partenariat avec les représentants du personnel.

Monsieur le Président remercie le Commandant WALFARD. Il demande s'il y a d'autres interventions. Il n'y en a pas.

Ce point a été présenté pour information.

7. PRÉSENTATION DU PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION 2025 ET DU PLAN DE PRÉVENTION SANTÉ

7.1 Programme de prévention 2025

Départ de Monsieur RENAUD pendant l'étude de ce point.

Monsieur le Président ouvre l'étude du point sur le plan de prévention et sur le plan de prévention santé. Il propose de passer directement au débat et aux questions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CALVARIO.

Monsieur CALVARIO souhaite aborder un point sur la toxicité des fumées. Il demande si l'administration envisage en 2025 de fournir un camion pour positionnement opérationnel. Les représentants du personnel se sont rendus au SDIS de la Marne et il précise que dans celui-ci un camion logistique intervient sur les grands feux bâtimentaires. Les agents échangent directement sur intervention les effets souillés avec des nouveaux. Il se demande si l'Administration va effectuer ce type d'achat pour 2025. Il précise que ce camion logistique permettrait d'avoir un peu moins de travail en centre d'incendie et de secours car on ne toucherait pas au stock tampon.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE lui répond qu'une réflexion est en cours mais que pour le SDIS du Nord, le besoin ne serait pas forcément d'un seul camion mais plusieurs. Une question se pose également sur la gestion au quotidien, car il faut également positionner les moyens en agents. C'est ce qu'il se passe déjà avec les fourgons compresseurs où certains apprécient de les avoir sur intervention mais préfèrent en voir la gestion revenir à une caserne voisine. Ce ne sont pas forcément des engins attrayants pour le personnel pour partir assurer l'intervention.

Monsieur DOURS demande si, aujourd'hui, l'Administration a pour projection d'acheter ce type de véhicules.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE lui indique que de manière concrète la réponse est plutôt négative. Des renseignements ont été pris, notamment auprès du SDIS de la Marne et auprès du SDIS du Rhône. Ces SDIS fonctionnent différemment du SDIS du Nord. La réflexion n'est pas encore aboutie à ce niveau.

Monsieur DOURS se demande si cela ne pourrait pas être un camion logistique géré par l'astreinte logistique. Des PATS pourraient être d'astreinte, ce ne serait pas obligatoirement des sapeurs-pompiers qui pourraient gérer ce genre d'engins. Il est important de se pencher sur cette problématique car cela pourrait régler beaucoup de problématiques.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE répond qu'aujourd'hui il y a une réactivité sur les stocks tampons. Une astreinte logistique va être mise en place. Il précise que les représentants du personnel ont été informés sur ce point. Grâce à celle-ci, les services seront capables de réalimenter les stocks tampons en cas de baisse. C'est l'orientation retenue par rapport à la multitude de sites gérés par le SDIS.

Monsieur DOURS réitère sur le fait que cette astreinte peut être équipée d'un camion logistique similaire à celui présent au SDIS de la Marne. S'il y a déjà l'astreinte, il ne manque plus que le véhicule. Ils viennent sur intervention et peuvent gérer la logistique de la même manière. Il trouverait cela logique.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE souhaite faire une intervention. Concernant le Programme Annuel de Prévention (PAP) 2025, il a été compliqué de prendre la décision de savoir s'ils allaient voter pour ou contre parce qu'un programme annuel de prévention doit être ambitieux. Ici, sur le papier c'est ambitieux, parce qu'on balaie la santé physique et mentale, la transversalité, la formation. Ce que les représentants du personnel attendent c'est la réalisation pour de vrai. Il revient un peu en arrière, en 2015, sur le livret CHSCT. Sur le programme annuel de prévention 2015 présenté le 7 octobre 2014, il y avait un point sur la prévention du risque routier. A l'époque, il y avait la relance du projet de Prévention des Risques Routiers (PRR) et aujourd'hui, en page 13, on se rend compte que la valise pédagogique est en cours de modification et qu'on va réactiver le réseau mais qu'il manque 75 animateurs. Il tient à signaler qu'il n'a jamais vu cette valise ni en tant que membre de la FSSSCT ni dans le cadre de son service opérationnel. Il cite un autre exemple, celui concernant l'hygiène des cuisines. En 2015, point 8 sur le PAP, hygiène des cuisines : création d'un guide des bonnes pratiques. Il y a déjà 10 ans. Aujourd'hui, en page 14, on voit qu'un audit a été fait et qu'un guide des bonnes pratiques a été fourni. Le déploiement des actions prévues en 2024 se fera en 2025. Il y a eu un delta de 10 ans. On parlait déjà, à l'époque, d'un guide des bonnes pratiques. Ce qui dérange les représentants du personnel, c'est la mise sur le papier d'actions dont on a du mal à voir la concrétisation. Il faut être plus ambitieux. On n'a pas intégré les nouvelles technologies. Sur les risques émergents, il n'y a rien au niveau de ce PAP. On ne fait finalement jamais ce qu'on écrit mais on continue à écrire ce qu'il faut faire. C'est un peu le sentiment qu'il a en ayant lu le PAP. Il votera pour pour que cela aille dans le bon sens mais ce serait bien que ce soit suivi d'effets.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH rejoint les propos de Monsieur VERCOUTRE. Il va les appuyer. Le PAP actuel est quasiment le copié-collé de celui de 2015. Sur le terrain, concernant les cuisines, rien n'a bougé excepté l'apparition des rats. C'est pareil au sujet de la valise pédagogique pour la sécurité routière, le seul changement observé est qu'elle est équipée de roulettes. Il demande à ce que les actions se concrétisent réellement. Il faut faire un état des lieux dans lequel il serait appréciable de voir que certaines actions ont abouti. Ici, il n'y a rien, cela est agaçant. La seule chose qu'on arrive à cibler sont quelques éléments qui dérangent les pompiers notamment sur l'état de santé. Il ne va pas refaire l'historique sur les nombreuses inaptitudes. Sur ce point, l'Administration a su mettre des réalisations concrètes en face. Il se demande ce qu'on a fait pour les agents inaptes, s'il y a réellement un suivi ? Ils se sont interrogés sur le sens de leur vote. Ils ne vont pas voter contre car cela n'a pas de sens. Il faut une plus-value sur ce plan en apportant quelque chose de concret. Sinon aux prochaines présentations, les représentants du personnel voteront certainement contre. Il espère que les choses évolueront dans le bon sens.

Monsieur le Président donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD souhaite ajouter différents éléments. Les éléments de réalisation ne sont pas des éléments figurant dans ce programme mais plutôt des éléments

qui figureront dans le bilan. Chaque année, lors de la première FSSSCT de l'année un bilan est effectué sur ce qui a été fait l'année précédente. Il y a une reprise du programme qui constitue la projection. Un point est fait sur tout ce qui a pu être réalisé. Tous les éléments de réalisation figurent dans le bilan et pas dans le programme de prévention. Un effort particulier a été apporté cette année à avoir des perspectives concrètes. Pour ne prendre que le risque routier, le détail du nombre de personnes qui seront formées apparaît ainsi que les CIS où se tiendront les formations. Pour les diverses formations figurent également le nombre de sessions. Evidemment, cela est perfectible mais l'objectif est d'être concret. Il y a également les éléments budgétaires demandés l'année dernière par les représentants du personnel. Ils sont directement intégrés. Les éléments pour 2025 ont été donnés avec le maximum de précisions nécessaires. Il est d'accord avec les représentants du personnel sur le fait qu'il y a des sujets de fonds qui sont présents depuis des années et qu'il y a certainement des éléments perfectibles. Sur les cuisines notamment, sur le plan de prévention du risque routier, mais ce sont des sujets permanents. Cela a néanmoins avancé puisqu'un collègue vétérinaire SPV a effectué un audit sur les cuisines dans 5 Centres d'Incendie et de Secours (CIS). Des conclusions ont été tirées. Il ne pourra pas évoquer 2015 puisqu'il n'y était pas. En 2015, certains sujets figuraient. Il ne s'agit pas seulement d'un plan d'intention, dans le bilan il y aura ce qui a été fait d'année en année et les réalisations concrètes. Il y a également tous les formateurs et tous les référents. Il porte un regard où il voit tout le concret qu'il y a ici à la fois dans la projection et dans le bilan qui sera présenté.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BOUCHE.

Monsieur BOUCHE souhaite rebondir sur ce qui a été dit. Il se trouve qu'il était en charge de ces problématiques à l'époque. Sur le plan de prévention des risques routiers, il s'agissait d'un plan quinquennal démarré en 2010 et qui avait abouti en 2015. Il s'agissait éventuellement de relancer un nouveau plan sur d'autres thématiques pour faire évoluer et annoncer les lignes sur ce qui avait déjà été fait. Il n'y a pas eu d'autre plan quinquennal engagé, cela n'a pas empêché l'établissement de produire des enquêtes accidents des écoles de conduite et des mesures de sécurité sur des véhicules. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas un plan quinquennal formalisé que l'établissement n'avance pas sur ces problématiques. Sur la question des poly- intoxications alimentaires, c'est un sujet qui était également à l'étude avec l'institut Pasteur. Il y avait même le projet à l'époque, avec la technologie qui a bien évolué, de travailler sur des boîtes de pétri et de faire des prélèvements dans les cuisines des centres de secours. Les pompiers sont extrêmement conservateurs et pensent toujours que les lasagnes du lundi peuvent être mangées le vendredi. Quand on ouvre le frigo, cela s'est un peu développé. Pour autant, cela n'avait pas abouti concrètement mais des mesures avaient été prises. De mémoire, il y avait déjà des souris et des pièges à souris un peu partout dans les Centres d'Incendie et de Secours. Il y a encore beaucoup de travail à effectuer sur ce point.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE souhaite revenir sur la prévention du risque routier. Il ne reviendra pas sur la thématique de la valise pédagogique à roulettes. Pour autant, ce sont des sujets qui traînent un peu en longueur. Aujourd'hui, le fait de donner une tenue de sapeurs-pompiers participe à l'impression qu'ils doivent savoir tout faire. Il estime, par exemple, que c'est un métier de conduire en urgence. Un jeune qui rentre chez les pompiers n'a pas de formation là-dessus. Cela s'apprend. C'est une vraie question. Il prend pour illustrer son propos l'exemple d'un accident de Camion Citerne Rural Moyen (CCRM) à Cartignies. On ne

conduit pas une voiture comme on conduit un CCRM et comme on conduit un FPT. Ce qui le dérange c'est que cela peut impliquer des vies menacées. Les agents n'ont pas été gravement blessés, tant mieux. Quand il y a un accident, les représentants du personnel ne cherchent pas forcément la responsabilité mais ils essaient de comprendre ce qui fait qu'on en arrive là. Parfois, il s'agit d'un enchaînement de circonstances. Quand on engage un CCRM sur un accident routier, il faut également se poser la question de l'intérêt à le faire. Il faut se poser la question de l'intérêt à rouler vite et de savoir si les conditions climatiques sont adaptées. En cette période, en zone rurale, comme en Sambre-Avesnois, les routes sont glissantes car boueuses. Aujourd'hui, il n'y a pas de sensibilisation sur ce point. Il ne s'agit pas de faire le procès de tout le monde autour de la table, mais il y a des pratiques poussant à assurer les départs, même en cas d'absence du chef d'agrès, qui peuvent conduire à des accidents ou à des situations à risque. Le problème, c'est qu'on a tendance à s'interroger quand il y a des blessés. Le but du plan de prévention est aussi de donner des lignes de conduite afin d'éviter que ce genre de situations ne se produise. Il faut définir quels sont les objectifs à atteindre et quels sont les moyens dont nous disposons à court et à moyen terme pour pouvoir le faire.

Il va faire un lien également avec la qualité de vie en service et le sondage qui a été effectué. Pour autant, il y a des personnes qui ne montrent pas leur souffrance. Elles souffrent peut-être parfois seules derrière un bureau ou dans une caserne parce que quand on est soucieux de la qualité du service public, on s'interroge tous les soirs en se demandant si on a bien travaillé et surtout si on a eu les moyens de bien travailler. Quand on se dit qu'on a pas bien travaillé parce qu'on n'a pas eu les moyens, cela engendre de la souffrance.

Il y a des sujets qu'il n'abordera pas ici mais il y a de nombreuses thématiques sur lesquelles il pourrait solliciter une rencontre avec l'Administration.

Il faut cependant avancer tous ensemble. Parfois la complexité est à ce niveau et ce point fait également partie de la prévention. Evidemment, la réponse tourne souvent autour du budget. Les représentants du personnel ont bien compris ce point. C'est compliqué pour tout le monde étant donné le contexte national. On devrait être sur une période de fêtes de fin d'année et beaucoup sont un peu tristes car personne ne sait où l'on va. Cela engendre des questions qui sont posées au Président pour le Budget. Cette situation engendre beaucoup d'interrogations à un niveau personnel et à des répercussions sur la vie familiale des agents.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER précise que parmi les actions engagées concrètement, les pompiers du Nord ont la chance de bénéficier au sein du SDIS d'un simulateur de conduite, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres SDIS. Ce simulateur est rattaché à l'école de conduite. Il y a bien entendu un nombre de places limitées mais la priorisation s'effectue en lien avec le plan de prévention des risques routiers.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH a omis de dire quelque chose lors d'une précédente intervention. Les représentants du personnel veulent des éléments concrets. Il a un autre exemple sur le plan de prévention, avec la toxicité des fumées. A aucun moment, il n'y a la projection de futurs camions qui pourraient prendre les effets à la source. Cela n'est même pas dans les intentions de l'Administration. Il comprend la difficulté de l'Administration mais il souhaiterait concrètement des éléments de réponse de celle-ci. L'Administration souhaite mettre en place une logistique sur feu mais il y a des questions sur où la positionner. La solution est évidente pour les représentants du personnel : il faut du personnel dans les services pour

gérer cette logistique qu'elle soit implantée ou non dans les centres de secours. La toxicité à la source ne figure même pas dans le plan de prévention. Il se demande si c'est un oubli mais cela est problématique. Les représentants du personnel ont bien compris l'intention de ne pas faire de l'Administration et cela est dérangeant.

Monsieur DOURS indique que concernant la thématique de l'hygiène, il fut un temps où il fallait un an pour obtenir un réfrigérateur qui fonctionne. De ce fait, il est aussi normal que la nourriture n'était plus aussi fraîche car l'équipement ne fonctionnait pas forcément correctement. Pour avoir de l'hygiène, il faut également donner les moyens. Il précise dans un exemple que, pour pallier l'absence du réfrigérateur et en attendant la livraison d'un nouveau, les pompiers ont dû récupérer un équipement qui datait de 20 ans. Les agents peuvent faire des efforts mais l'Administration doit aussi donner les moyens de les faire.

Monsieur le Président donne la parole au Médecin-Chef LERQUET.

Le Médecin-Chef LERQUET précise qu'il y a plein de choses qui vont trouver leur concrétisation. Il y a eu un gros travail d'audit du vétérinaire. Il a étudié la réglementation et il y a un certain nombre de recommandations et de propositions qui ont été faites au Directeur. Le Pôle a initié un travail transversal entre les services du Commandant WALFARD, le groupement Immobilier, et le Pôle Moyens et Logistique, plus particulièrement le magasin départemental. Depuis quelques jours le service de santé passe aussi, lors des visites de centres, analyser chaque cuisine une à une et faire des propositions concrètes sur l'évolution du matériel. Parallèlement à cela, un guide de bonnes pratiques est en train d'être écrit. Il contiendra quelques règles d'hygiène élémentaires. Cette année, la concrétisation sera là.

Monsieur DOURS attire l'attention sur le fait qu'auparavant on parlait de points de réchauffe. Maintenant, on parle de plus en plus de cuisine. Il se demande si cela veut dire qu'ils seront soumis à la législation sur les cuisines. Cela se fait à Paris. Quand on parle d'hygiène, cela fait sens. Jusqu'à maintenant, on cuisinait en vitesse entre deux choses. Le pompier ne faisait pas forcément attention. Si l'on installe vraiment des cuisines, il y aura une législation à appliquer. Il faudrait former des agents. Actuellement, c'est Monsieur Tout le Monde qui fait à manger pour 25 personnes.

Le Médecin-Chef LERQUET précise qu'il y aura une sensibilisation des agents tant que les cuisines des CIS ne seront pas considérées comme des lieux de restauration collective.

Monsieur DOURS finit sur une touche d'humour, en précisant sur le ton de la boutade que cette situation contribue à les vacciner. Après avoir mangé sur place, personne ne risque plus rien.

Monsieur RICHIR rejoint Monsieur DOURS. Il évoque le cas du CIS Armentières où le réfrigérateur est tombé en panne et il a fallu deux voire trois mois pour en avoir un autre de remplacement. Les pompiers ont dû se débrouiller avec un réfrigérateur de l'Amicale, qui est d'occasion et qui n'est pas aussi propre et fonctionnel qu'un réfrigérateur professionnel. Ils ont reçu le nouveau réfrigérateur la semaine passée. C'est donc très récent.

Monsieur le Président demande si l'on peut passer au vote sur les plans de prévention. Un premier vote sur le plan de prévention 2025. Il demande s'il y a des abstentions et des votes contre. Cela est voté à l'unanimité. Il remercie les membres.

	Pour	Contre	Abstention
CGT	4		
SUD	2		
SA SPP PATS	2		
AVENIR SECOURS	1		
Total	9		

Résultat du vote du collège des représentants du Personnel : Le plan de prévention 2025 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Personnel présents.

	Pour	Contre	Abstention
Administration	7		

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : Le plan de prévention 2025 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres de l'Administration présents.

7.2 Plan de prévention santé

Monsieur le Président met au vote le plan de prévention santé. Il demande si le vote est similaire.

Monsieur VERCOUTRE précise qu'il a une intervention à faire sur le Plan de Prévention Santé avant de le voter. Il pensait que les deux plans auraient été vus séparément, c'est pour cela qu'il n'est pas intervenu auparavant.

Monsieur le Président lui propose de faire son intervention.

Monsieur VERCOUTRE trouve qu'il y a beaucoup de mesures sur ce plan mais que les intitulés restent vagues. Les délais sont imprécis et les pilotes ne sont pas identifiés. Il a trois questions. Pour les points A2.01 et A2.02, comment l'Administration compte-t-elle diffuser l'information ? Généralement, les affiches ne sont pas affichées, elles trainent sur des tables. En CIS on ne les voit jamais. Les seules affiches qu'il peut voir se situent dans les services centraux. Il cite le cas particulier de l'affiche sur le tabagisme. La diffusion par mail pose problème également car il y a de nombreux agents qui n'ouvrent jamais leur boîte mail. Il ne sait pas si des études ont été effectuées sur ce point. Le bon exemple est celui du sondage qui a été fait sur les conditions de travail. Il y a 683 agents qui répondent sur l'effectif total. Concernant la diffusion de l'information, il y a toujours un décalage entre les services centraux et les casernes. L'information est bien partagée ici mais pas dans les services excentrés. Dans les CIS les agents ne sont pas au courant. Il a posé des questions aux agents pour savoir s'ils ont vu le questionnaire sur les risques psycho-sociaux, la plupart n'ont pas cliqué dessus car ils croyaient qu'il s'agissait d'un piège du SDIS dans le cadre du renforcement de la sécurité informatique. La deuxième question porte sur la manière d'évaluer les actions et leur mise en œuvre. La troisième question porte sur le fait qu'il y a

cinq pôles qui participent à l'élaboration du Plan de Prévention Santé (PPS) et il se demandait si la FSSSCT allait être intégrée justement au suivi de la mise en œuvre du plan.

Monsieur le Président demande au Médecin-Chef s'il convient d'entendre toutes les questions et d'y apporter une réponse par la suite.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH réitère qu'il y a des plans mais il a l'impression qu'il n'y a rien de réellement concret dans ce qui est mis dans ce plan-là. Il a de nombreuses questions, par exemple sur le fait de former les agents exposés au bruit sur les risques pour la santé, il est noté en cours mais cela n'est pas concrètement exposé. Il manque également des informations. Il y a d'autres exemples avec les risques musculo-squelettiques. Il a tendance d'ailleurs à sourire avec la petite phrase d'Hippocrate : « avant de chercher à guérir quelqu'un, demandez-lui s'il est prêt à renoncer aux choses qui l'ont rendu malade ». Il pense que le médecin-chef fait référence à des choses telles que le tabac, le barbecue, etc. Il aurait quant à lui tendance à dire que pour chercher la santé et le bien être des agents, il faut se poser la question de savoir si on est prêts à mettre les moyens humains ou financiers pour le faire.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CALVARIO.

Monsieur CALVARIO remercie le Docteur LETRILLART de les avoir rencontrés en septembre. Ils ont pu échanger sur beaucoup de problématiques. Il remercie également le service pour la mise en place sur intranet du nouvel organigramme du Pôle Santé et Secours Médical (PSSM). Pour eux, cela est bénéfique car ils savent vers qui se tourner dans les services. Cela permet de contacter les personnes concernées lorsqu'il y a une problématique. Il souhaiterait connaître la procédure pour prendre rendez-vous avec un psychologue ou un psychiatre quand un agent est en mal être au travail. Est-ce que c'est le médecin qui effectue la visite médicale qui prend rendez-vous ou le chef de centre ou quelqu'un d'autre ? Le deuxième point porte sur la maladie cancéreuse, il aimerait savoir ce qui est mis en place en terme de prévention tertiaire sur les cancers.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BOUCHE.

Monsieur BOUCHE souhaiterait faire une remarque sur la partie 3 portant sur les risques chimiques, biologiques et infectieux. Il voulait rappeler qu'il y avait également des experts opérationnels qui sont régulièrement présents ici et le recrutement d'une experte microbiologiste, Madame Michèle VIALETTE issue de l'institut Pasteur, qui souhaiterait être associée à une partie de ces travaux puisque toutes les thématiques ne concernent pas que les risques technologiques.

Monsieur le Président donne la parole au Médecin-Chef LERQUET.

Le Médecin-Chef LERQUET est favorable aux questions de transversalité. Effectivement, ils ont voulu sortir le plan de prévention santé du plan de prévention général. Il a vraiment l'étiquette santé pour qu'il puisse être piloté. Pour autant, ils sont prêts à associer les compétences et les bonnes volontés. Les pilotes identifiés pour la mise en œuvre de ce plan en prévention, sont à la fois le chef du Groupement Santé, le Docteur MRAOVIC et également le Docteur LETRILLART qui est la Chef du service Prévention et Santé au Travail. Les pilotes, même s'ils ne sont pas nommés sont ces deux collègues. Ils mènent le travail en parfaite transparence avec lui.

Le document est peut-être imprécis sur certaines choses, il a néanmoins le mérite d'exister. C'est un document qui est relativement jeune au niveau du SDIS. La FSSSCT est associée puisqu'il est soumis et proposé pour vote. Quand il avait été présenté, il y a une année de cela, les représentants du personnel avaient d'ailleurs souhaité pouvoir le voter et cela constitue un élément structurant du SDIS.

Il a été répondu à l'essentiel des questions de ce plan. Concernant l'accès au psychiatre, effectivement les services ont souhaité que cela passe préalablement par un médecin pompier qui valide la demande, histoire de canaliser un peu les demandes. Ce qui n'était pas le cas avant avec la présence d'un psychiatre. Elle s'était un peu éloignée du service faute d'avoir un cadrage suffisant. Le médecin pompier sollicite la psychiatre pour avis.

En ce qui concerne la prévention des cancers, il pense que la question fait référence à l'imagerie. Le service est en attente des conclusions de l'observatoire. Il y aura peut-être des préconisations pour que soient réalisés les examens spécifiques. Il pense cependant que la meilleure des préventions est la prévention primaire. C'est celle qui nous implique tous. Quand on recherche une maladie c'est qu'on a déjà un train de retard.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE rétorque que la prévention primaire passe aussi par la prévention des accidents de travail et le fait de moins exposer les agents. C'est supprimer le risque. Il siège à l'observatoire de la santé. Il voit les documents sur le suivi médical post professionnel, il en a déjà parlé, sur les attestations d'exposition et le suivi d'exposition ou les fiches de nuisance, il a déjà donné beaucoup d'exemples. Le SDIS n'aura pas le choix puisque la direction générale va faire une note sur l'application. Ils sont en train de finaliser les attestations pour le suivi de l'exposition. Benjamin CALVARIO et lui-même ont assisté à la commission des affaires sociales au Sénat où Madame la sénatrice POUMIROL a été atterrée de voir que les SDIS ne mettaient pas en place le suivi post-professionnel et qu'il n'y avait pas d'attestations d'exposition aux risques après chaque intervention. Pour elle, cela devait se faire après chaque intervention. Après chacune d'entre elles, il devrait être connu ce à quoi le pompier a été exposé et quels sont les risques associés. Actuellement, cela n'est pas fait. Les agents interviennent sur des bâtiments où l'on détruit de l'amiante. Rien n'est connu car le SDIS ne va pas rechercher les Dossiers Techniques Amiante (DTA), les Diagnostics Amiante (DDE), les Repérages Amiante avant Travaux (RAAT) et les Repérages Amiante avant Destruction (RAAD) alors qu'on pourrait le faire puisqu'il s'agit d'une mesure très simple.

La traçabilité de l'exposition est la responsabilité de l'employeur. Là, le SDIS va être obligé de le faire et cela va être proposé très rapidement début 2025. Il y a quelques années, le suivi des rapports d'exposition aux fumées était un premier pas mais il n'a pas été poursuivi. Le PSSM va devoir mettre en place, lors de la visite médicale d'aptitude, un bilan annuel parce que, finalement, le seul médecin qu'ils voient en tant que pompier est le médecin d'aptitude. Il est évoqué de canaliser l'accès aux experts, cela va en contradiction avec le plan de lutte contre l'absentéisme. L'accès aux experts est difficile pour les sapeurs-pompiers, la plupart n'ont pas accès à l'information. Ils ne savent pas qu'il y a un ostéopathe ou un kinésithérapeute. Ils ne savent pas qui voir et à qui parler et de ce fait, ils se mettent en arrêt. Ils vont voir le médecin traitant avec lequel il est difficile d'obtenir un rendez-vous avant une semaine. En attendant, pendant une semaine, il y a un arrêt. On ne s'en sortira jamais alors qu'il y a des mesures simples qui pourraient être mises en place. Pour sa part, il a eu un accident de service récemment. Il est au courant des outils qui sont mis à disposition

par le SDIS. Malgré tout, il a pu difficilement retrouver les bonnes personnes à contacter et uniquement parce qu'il avait intranet depuis chez lui. Il se met à la place de l'agent lambda qui ne connaît rien et allant voir son médecin traitant et qui va attendre. Il n'y a pas un médecin d'aptitude qui va l'appeler pour lui demander ce qu'il est arrivé. Par ailleurs, il évoque son exemple pour alerter sur les délais d'attente pour pouvoir faire certains examens. Il rappelle que pour un EMG, le délai d'attente est en moyenne, pour la région, de 3 ou 4 mois. Cela veut dire que si cela ne s'améliore pas il devra être trois voire quatre mois en arrêt pour faire un EMG. Il a réussi à en trouver un plus tôt mais il se demande si des médecins au sein du SDIS ne pourraient pas trouver des solutions.

Le Médecin-Chef LERQUET lui répond que c'est bien le cas.

Monsieur Grégory VERCOUTRE réitère ses propos sur le fait qu'il a l'impression que personne ne s'intéresse à trouver des solutions. Personne du PSSM ne l'a appelé pour savoir ce qu'il avait. Personne ne trouve une solution. Il trouve que cela pourrait avoir un lien avec le plan absentéisme. On pourrait réduire l'absentéisme avec des choses simples.

Le Médecin-Chef LERQUET lui répond en lui disant que le SSM se préoccupe des agents et essaye déjà de trouver des réponses aux problématiques. Il rappelle qu'ils essayent de communiquer sur ce qu'ils font en terme de santé mais force est de constater effectivement que l'information ne redescend pas jusqu'à chaque agent.

Ce qu'il souhaite faire au niveau du Pôle, c'est d'avoir un maillage territorial fin notamment en s'appuyant sur les infirmiers volontaires qui pourraient diffuser les actions dans chaque centre de secours et pas uniquement dans les centres de secours où se trouve un vecteur opérationnel étiqueté santé. Les travaux sont en cours et il espère pouvoir finaliser ce point dans les prochaines semaines. Pour diffuser de l'information, ils se sont tournés vers le service Communication. Idéalement dans les centres de secours, même si dans un premier temps, ce sera davantage dans les cabinets de consultation, il y aura un système de télévisions connectées afin d'envoyer des informations pour que tous les agents aient connaissance de tout ce que le SDIS peut leur offrir en terme de services. Aujourd'hui, le système est imparfait mais les services proposent des solutions. En ce qui concerne les agents en accident de service, il est arrivé qu'un médecin prenne contact. Cela a été très mal perçu par les agents qui ont trouvé ce procédé intrusif. Néanmoins, il pense qu'en cas d'arrêt pour accident de service ou pour un autre problème, il y a tout à fait la possibilité de contacter le médecin du groupement qui peut essayer de trouver une solution. Une discussion a été menée avec le Lieutenant-Colonel MERCIER et le Commandant WALFARD pour formaliser la chose, peut-être par un courrier qui pourrait être systématiquement envoyé. Rien n'empêche de contacter le service de santé qui peut aider à donner un avis complémentaire à celui du médecin traitant et qui peut orienter vers un spécialiste, pour trouver un rendez-vous plus facilement. Cependant, le service doit être prudent car il ne doit pas non plus se substituer à la médecine générale.

Monsieur VERCOUTRE émet l'idée de faire une convention avec le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU). Il y a un hôpital régional universitaire tout proche et il pourrait être possible d'y effectuer des examens. Il a pris leur attache et en réponse, il lui a été dit qu'en passant par le vecteur public, c'est 4 mois d'attente mais par le vecteur privé, on peut réduire à 1 mois et demi, mais il faut avancer l'argent. Il cite son cas où il est arrivé à trouver un délai d'un mois et demi. Il prend exemple du délai pour l'hôpital de Lens où celui-ci est de 7 mois d'attente.

Le Médecin-Chef LERQUET tient à souligner qu'ils ne sont pas responsables de ces dysfonctionnements. Il a déjà discuté des conventions. C'est une possibilité. Ils y travaillent, et ils n'ont pas attendu à ce que ce soit demandé. C'est déjà le cas pour certaines spécialités où il y a un besoin d'examens spécifiques. Cela prend un certain temps. Il n'est, en plus, pas intimement convaincu que cela résolve tous les problèmes. Il suffit qu'un pompier qui demande un rendez-vous tombe sur une secrétaire qui n'est pas au fait, bien qu'il y ait une convention, il n'obtiendrait pas forcément un rendez-vous plus rapidement. Par contre, le médecin pompier qui a son réseau et qui prend son téléphone et appelle quelqu'un qu'il connaît, est efficace. Cela fonctionne. Ils le font déjà au quotidien. Il a voulu que l'on se préoccupe de la santé des sapeurs-pompiers et de ne pas faire seulement de l'aptitude. Aujourd'hui, les médecins consomment un temps assez important à s'occuper des pompiers pour qu'ils obtiennent des examens. Certains médecins ont également contacté les agents et cela se passe aussi mal parce que c'est considéré comme étant intrusif par les agents. Il faut que chacun devienne raisonnable. Par ailleurs, il y a également une décision d'aptitude à rendre et elle sera rendue. Même si elle est impopulaire, elle doit être prise. Ceci est fait de manière rigoureuse et professionnelle. Parallèlement à cela, parce que les médecins aiment bien aider leur prochain, ils sont prêts à aider les sapeurs-pompiers et à s'occuper d'eux. Ceci est déjà effectué même si ça ne figure pas dans un plan. Il faut noter qu'ils n'ont même pas le droit, normalement, de le faire.

Monsieur le Président donne la parole au Contrôleur Général GRÉGOIRE.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE partage ce que dit Monsieur VERCOUTRE. Il y a effectivement un problème à obtenir des rendez-vous et ce qui entraîne le fait que l'agent doit rester chez lui de nombreuses semaines. Les services du Lieutenant-Colonel MERCIER travaille sur le plan absentéisme. Il rappelle, par ailleurs, que les services ont à l'esprit de réaliser des conventions mais il tient à préciser que le monde médical est assez complexe. Cela fait partie des choses qui l'agacent car il pense qu'il faut aussi savoir sortir du cadre. Il y a aussi, parfois, des agents qui ne jouent pas le jeu, qui cachent également leurs soucis de santé et c'est quand ils doivent faire des missions extérieures qu'on se rend compte qu'il y a des problèmes. Quand les agents ne sont pas opérationnels, c'est un problème pour tout le monde. Il faut établir des conventions dans le cadre de dispositifs qui permettent rapidement de faire ces examens.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur RICHIR.

Monsieur RICHIR expose son cas et précise avoir dû téléphoner lui-même aux spécialistes pour obtenir un rendez-vous. Il souhaite avoir un vecteur par le service médical pour pouvoir obtenir rapidement des rendez-vous et de ce fait, cela permettrait aux sapeurs-pompiers de redevenir plus rapidement aptes opérationnellement. Les conventions pourraient répondre à ce problème.

Monsieur le Président passe au vote sur ce plan de prévention santé.

	Pour	Contre	Abstention
CGT	4		
SUD	2		
SA SPP PATS	2		
AVENIR SECOURS	1		
Total	9		

Résultat du vote du collège des représentants du Personnel : Le plan de prévention santé 2025 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Personnel présents.

	Pour	Contre	Abstention
Administration	7		

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : Le plan de prévention santé 2025 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres de l'Administration présents.

8. LES CMCE, CMP, SUIVIS INDIVIDUELS PAR LES CHARGÉS D'ACCOMPAGNEMENT, ASSISTANTES SOCIALES ET RÉATHLÉTISATION

Départ de Monsieur ACHIBA pendant l'étude de ce point.

Monsieur le Président ouvre l'étude du point 8 et donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD rappelle que les collègues représentants du personnel ont souhaité que figure à l'ordre du jour un point sur la situation des Conseils Mobilité à Caractère Exceptionnel (CMCE) et des Conseils Médicaux Professionnels (CMP). Il a rappelé en versant des éléments au livret le fonctionnement de ces modalités et il a donné des éléments chiffrés de bilan. Par cette même occasion, il a fourni des éléments sur les chargés d'accompagnement, les assistantes sociales et la collègue qui s'occupe des réathlétisations. Les CMCE permettent d'avoir pour les agents, qui ont des problématiques dans le domaine social en lien avec du mal être professionnel, des perspectives ou des préconisations de mobilité interne ou externe en dehors des lignes directrices de gestion.

Pour le bilan, il y a 6 dossiers sur l'année 2024. Désormais, il y a une CMCE tous les 2 mois où sont associés les représentants du personnel pour passer tous les dossiers des collègues qui font une saisine. Les CMP permettent d'avoir une modification de son poste d'origine, mais ici cela part d'un fait générateur d'origine médicale. Cela fait suite aux conseils médicaux d'aptitude qui se tiennent au SSM. Il y a eu 10 CMP qui se sont tenus cette année. Comme le faisait remarquer Monsieur BELMONTE, il faut s'améliorer sur la transmission en amont des éléments. Il y a un objectif d'amélioration sur ce point. En page 16 figurent les bilans de toutes ces commissions. Les chargés d'accompagnement prennent en compte les situations d'inaptitude provisoires ou définitives. Il y a une centaine de collègues qui ont été accompagnés par ces chargés d'accompagnement en 2024. Les deux assistantes sociales

ont accompagné 309 agents confrontés à des difficultés en 2024. Concernant les réathlétisations, c'est un processus qui est proposé aux agents qui sont blessés. Le Médecin peut les orienter vers le kinésithérapeute ou les chargés d'accompagnement, vers des exercices de renforcement ou de stabilisation articulaire et de consolidation de leur santé pour éviter les récives. Il y a environ 10 agents par an qui font l'objet de cet accompagnement individuel dans le cadre de la réathlétisation.

Monsieur le Président demande s'il y a des interventions sur ce point. Il donne la parole à Monsieur CALVARIO.

Monsieur CALVARIO veut faire un point sur les CMP. Il y a une multitude d'inaptes au travail de nuit cyclique et qui vont vers le Service Opérationnel de Jour (SOJ). Pour les représentants du personnel, il est tout de même inconcevable de baisser les effectifs la nuit notamment sur les CIS de Lomme, Denain, Maubeuge et Villeneuve d'Ascq, en passant le potentiel opérationnel de 13 à 12, notamment le week-end. Il y a trois ans, c'était la même chose sur les centres de secours de classe 4 où l'Administration voulait baisser les effectifs de 7 à 6. Les représentants du personnel sont très à cheval là-dessus. Les effectifs permettent d'effectuer les missions opérationnelles avec sens. S'il y a une baisse des effectifs la nuit, il n'y a personne pour assurer les fourgons notamment lors des missions incendie. Les agents partent souvent avec des fourgons à 4 et cela devient compliqué sur le terrain. Quand il y a une demande de renfort, c'est souvent un FPT n° 2 qui vient également à 4, surtout dans les petits centres de secours. Cela amène à des complexités. Il aurait voulu avoir un point sur le Règlement Opérationnel (RO) et le Recueil Départemental des Doctrines et des Procédures Opérationnelles (RDDPO) par rapport à cela.

Monsieur le Président donne la parole au Lieutenant-Colonel MAILLARD.

Le Lieutenant-Colonel MAILLARD précise que le Règlement est très clair. Il faut se baser sur le classement des centres d'incendie et de secours de décembre 2023. Le potentiel opérationnel se base à la fois sur un potentiel opérationnel de garde mais aussi d'astreinte des sapeurs-pompiers volontaires. Il y a une complémentarité.

Monsieur CALVARIO souligne que parfois cela engendre de grosses problématiques. Il rappelle l'accident qui a eu lieu l'année précédente sur Vieux-Condé. Dans l'enquête effectuée avec l'administration, il y avait dans les préconisations, le fait d'éviter de partir en sous-effectif. Il y a eu une amélioration avec l'absentéisme mais parfois la situation reste compliquée, notamment dans le Groupement 4 où très souvent les agents partent en mode dégradé, avec un effectif à 4. Cela complique leurs conditions de travail. Ils ne veulent pas que les effectifs baissent la nuit et le week-end.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE trouve cela paradoxal car le RO a été acté en instance. Il a été voté. Ce qui est quand même étonnant à son sens. Des choses ont été revues et un effort a été fait pour recruter des sapeurs-pompiers volontaires.

Le Lieutenant-Colonel MAILLARD rappelle qu'il y a eu une évolution du Règlement Opérationnel car, auparavant, il pouvait partir à un effectif de trois minimum dans un FPT. Cela est passé à 4. Il reprend également l'historique.

Monsieur CALVARIO lui rétorque que ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup d'agents inaptes la nuit que l'on va baisser les potentiels opérationnels de nuit. Ils veulent des éclaircissements là-dessus.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur POUPAERT.

Monsieur POUPAERT rejoint les propos de son collègue et veut demander s'il est possible de faire une statistique sur les Potentiels d'Astreinte Opérationnels (PAO). Dans ces effectifs, on prend les recrutements des sapeurs-pompiers volontaires qui se mettent d'astreinte. Or, entre la quantité et la qualité on ne s'y retrouve plus. Les week-ends, les agents se retrouvent dans les gros centres avec deux personnes d'astreinte disponibles. Le PAO n'est pas efficace, et de ce fait, le RO n'est pas assumé. Ils ne peuvent pas pallier tous les départs. On perd de plus en plus de volontaires même si le compte en apparence y est. Il y a beaucoup de jeunes. Ils sortent, ils partent en week-ends, ils se mettent en couple. Il n'y a plus la fibre pompier volontaire telle qu'elle existait il y a quelques années. Il y a souvent des départs en mode dégradé ou alors des refus de départ. Ce sont des engins des CIS extérieurs qui viennent alors le SDIS est toujours dans les limites car les secours arrivent mais ce ne sont plus du tout les mêmes sollicitations ni le même travail. Pour les effectifs, il y a un peu plus de travail pour fournir les CIS mixtes parce que des CIS volontaires n'assument pas la journée et parfois même pas la nuit. Il cite le cas de Bruay sur l'Escaut où l'ambulance est partie mais pas le FPT. Dans l'absolu, le PAO étant largement au-dessus de 5, ils auraient dû pouvoir faire partir le FPT mais les effectifs n'étaient pas là réellement. Ce sont les autres centres de secours qui partent. La couverture opérationnelle du Valenciennois est, de ce fait, bien basse. Dans le Valenciennois, on ne peut plus compter sur les centres volontaires car il n'y a plus d'astreinte. Dans les centres mixtes, il n'y a pas d'astreinte non plus. Il y a aussi de jeunes recrues, des sapeurs qui ne sont même pas formés pour les incendies et qu'on ne peut pas mettre dans les camions. Il souhaiterait avoir des statistiques sur les potentiels volontaires car il se demande si on a la qualité pour remplir les engins. Il pense qu'on ne l'a pas.

Le Lieutenant-Colonel MAILLARD précise qu'il existe un certain nombre d'indicateurs sur les centres d'incendie et de secours.

Monsieur CAMBRE souhaite aller dans le même sens. Il constate qu'il n'y a pas encore trop de mal à avoir de la réserve d'astreinte la semaine mais le week-end, c'est très compliqué. La plupart des sapeurs-pompiers volontaires ont une carrière très courte. On est entre 7 et 10 ans en fonction des SDIS. Il faut deux ans pour former un sapeur-pompier volontaire. Les sapeurs-pompiers vraiment opérationnels dans tous les engins ne le sont parfois qu'un an. Il faut se poser la question de l'investissement dans cette formation. Il était au Beauvau de la sécurité civile qui s'est déroulé à Rouen et il y avait un centre de réflexion avec des contrôleurs généraux d'autres SDIS, c'est le même constat qui a été effectué. Même les politiques font le constat que le volontariat est réellement en fin de vie. Il faut réfléchir à une autre façon de faire, comme les réserves citoyennes pour la Gendarmerie, etc. La résilience de la population n'est pas au niveau. Le Règlement Opérationnel est un excellent travail mais concrètement sur la mise en œuvre, c'est compliqué dans les centres de secours. Il cite un exemple, lorsqu'il y a 4 professionnels dans un engin et qu'ils attendent 2 volontaires qui ont 8 minutes pour se présenter, l'engin peut partir ou pas seulement après ces 8 minutes, ils se posent réellement la question de la mise en œuvre. Les sapeurs-pompiers volontaires n'arrivent pas toujours et au final, ils perdent beaucoup de temps. Parfois un autre engin va partir en étant incomplet également. La mise en œuvre est compliquée. Il faudrait peut-être revoir le fonds de ce système de volontariat.

Monsieur CALVARIO insiste sur le fait qu'ils ont besoin d'effectif dans les centres de secours pour permettre la qualité de service public dans tout le département.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE veut faire le lien avec le prochain point portant sur le questionnaire RPS / QVS. Plusieurs sujets ont été abordés et ils ont tous un lien entre eux. Il y a une tendance à dire, autour de la table, que l'on s'éloigne du sujet, mais quand tout est mis bout à bout, on revient toujours aux mêmes problématiques. En regardant les CMP on peut se rendre compte que certains agents sont à bout à cause des conditions de travail et cela peut générer du stress. Les Ressources Humaines ont un rôle à jouer sur cette problématique. Le but étant de diminuer l'absentéisme. Visiblement nous avons perdu 2 points d'absentéisme donc cela est positif. On ne peut que se réjouir.

Pour finir sur le RO et le RDDPO, effectivement on doit vraiment se poser des questions. Concernant les indicateurs des centres de secours, ils sont effectivement existants. Il y a vraisemblablement des discussions au niveau des services à ce sujet mais les représentants du personnel ont aussi leur pierre à apporter à l'édifice. Il se pose aussi la question de savoir combien de FPT 2 sont indisponibles sur l'année. Il rappelle qu'il y a effectivement eu une collaboration entre tous sur le Règlement Opérationnel, il n'y a pas de soucis là-dessus. Néanmoins, il faut faire en sorte de corriger un peu les lignes, ce qui permettrait entre autres de veiller à la bonne organisation du RO avec les RDDPO que l'on peut modifier. La question est là : il est surpris de voir le nombre de FPT 2 indisponible sur l'ensemble du territoire. Cela veut dire que la réponse qui a été projetée nécessite des ajustements pour plusieurs raisons, parce qu'il y a de l'absentéisme, parce qu'il y a une sur-sollicitation des sapeurs-pompiers volontaires car on sollicite toujours les mêmes. Les générations changent. Ce sont des problématiques dont il faut tenir compte. Au fond, à un moment donné, c'est l'agent qui souffre, pompier ou PATS, il ne peut malheureusement pas répondre à toutes les sollicitations de nos interventions. Les abandons de caserne, c'est frustrant aussi.

Ce point a été présenté pour information.

9. BILAN DU QUESTIONNAIRE RPS / QVS

Monsieur le Président ouvre l'étude du bilan du questionnaire RPS/ QVS et donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD précise que cela fait de nombreuses années que ce point est discuté en CHSCT puis en FSSSCT. L'enquête a été réalisée en ligne sur intranet par le biais d'un questionnaire RPS/ QVS. Les questions et l'approche ont été débattues en commission d'accompagnement et qualité de vie en service. Le travail en instances a permis d'ouvrir ce questionnaire en septembre. Tous les agents sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs, techniques et spécialisés ont reçu un mail du service qui les invitait à y répondre. Une discussion a eu lieu avec Monsieur VERCOUTRE sur le fait que certains agents ne lisent pas leur mail. Il avait été inséré une bannière sur intranet pour les inviter à s'exprimer. Le questionnaire comportait 5 questions sur le profil de l'agent. Il rappelle que ce questionnaire était anonyme. On ne peut pas retrouver qui a répondu. Il y avait 21 questions de satisfaction, 2 questions de connaissance des dispositifs et 1 question ouverte qui permettait d'ajouter quelque chose. La méthode de ce questionnaire a été inspirée de la démarche suggérée par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique et les 6 classes dites « De Gollac » qui constituent une méthode académique. Les services ont reçu 683 réponses. Cela représente 25% des effectifs de SPP et de PATS. Ils ont validé avec les collègues du Groupement Audit et Contrôle de Gestion le fait que ce questionnaire pouvait être considéré comme étant représentatif. Il est intéressant

de voir que 62 % des répondants sont de catégorie C, 67 % sont Sapeurs-Pompiers Professionnels Non Officiers (SPPNO). Dans les 683 réponses, il y a tout de même deux tiers des réponses émanant de collègues SPP en caserne, donc en cyclique. Dans un premier temps, les questions fermées ont été exploitées et ces éléments ont été présentés en CAVES du 17 octobre. Les perspectives suivantes se portent sur certaines questions où il faudra peut-être séparer les réponses en sous-populations : les SPP en CIS, les SPP en Centre de Traitement de l'Alerte (CTA), les PATS. Il faut faire l'analyse des questions ouvertes et enfin des préconisations finales qui seront présentées en CAVES en janvier prochain. On peut déjà dégager, à travers les questions fermées, les domaines qui sont jugés peu satisfaisants. Il y en a une liste en page 20. On peut aussi dégager les items qui sont plutôt satisfaisants pour les agents. Ils figurent également dans le tableau de la page 20.

Cela permet également de voir les dispositifs les moins connus et les plus connus des agents ainsi que dans les actions QVS, celles que les agents recommandent de prioriser. Voilà ce que l'on peut dire de l'état intermédiaire de l'exploitation du questionnaire. Il souligne que la suite de l'exploitation de ce questionnaire, c'est-à-dire les sous-populations et les questions ouvertes seront présentées en CAVES le 2 janvier prochain et donc en instance FSSSCT le 5 mars prochain.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE souhaiterait avoir les réponses aux questions ouvertes pour pouvoir les analyser dans le courant du mois de décembre. Cela permettrait de connaître les préoccupations des agents et d'affiner leur vision. La deuxième question porte sur le réseau national de préventeurs et il aimerait savoir s'il y a un moyen de savoir si d'autres SDIS ont établi un questionnaire et si des résultats peuvent être comparés.

Le Commandant WALFARD précise qu'il y a 230 réponses ouvertes. Ils sont sur l'exploitation de celles-ci. Ils communiqueront ce qu'il sera possible de partager avec les représentants du personnel. Il n'a pas connaissance de questionnaires RPS/ QVS dans d'autres SDIS. Les questions qui ont été posées sont basées sur un questionnaire de la Gazette des Communes, Fonction Publique Territoriale. Le résultat de celui-ci est accessible. Une comparaison pourra être établie question par question pour les questions communes, avec le barème national de certaines questions pour la Fonction Publique Territoriale. Tout cela sera fourni aux membres.

Monsieur VERCOUTRE répond qu'il avait bien connaissance de cette enquête mais il aimerait avoir un point de comparaison avec les autres SDIS.

Le Commandant WALFARD va prospecter via la plateforme Resana du réseau des préventeurs.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER précise que les services ont posé la question au Ministère, dans le but d'effectuer une comparaison avec d'autres SDIS, et cela n'existe pas.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FOURNIER.

Monsieur FOURNIER demande pourquoi l'ouverture de ce questionnaire ne s'est faite que sur 15 jours. Cela a donné beaucoup de travail et au final, il n'y a que 25 % des effectifs qui y répondent. Il ne sait pas si cela est représentatif. Il trouve dommage que celui-ci ne fut ouvert que 15 jours. Il pense qu'un certain nombre d'agents a pu passer à côté parce qu'en cas de congés, il peut y avoir 50 mails à traiter.

Monsieur le Président donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD répond que 15 jours, c'est beaucoup. Ce n'est pas en laissant davantage de temps aux personnes qu'elles répondent davantage. Le questionnaire prenait 15 minutes à remplir. Au bout de 15 jours, quand ils ont vu le taux de réponses qui était de 683, ils se sont posés la question de savoir s'ils allaient faire une relance. Il aurait pu faire une relance par mail. Cependant, on relancerait par mail des personnes - les représentants du personnel le disent également - qui ne lisent pas les mails. Ce n'est pas en ayant relancé et en ayant ouvert plus longtemps qu'il y aurait eu nettement plus de réponses. Il aurait pu y en avoir quelques-unes de plus. Il ne pense pas que cela aurait changé fondamentalement les pourcentages et les enseignements qu'on peut en tirer. Ce choix-là a aussi été effectué parce que 15 jours permettaient rapidement d'exploiter le questionnaire et de passer à l'analyse. Il pourra être envisagé de refaire le même questionnaire pour voir l'évolution des curseurs et des satisfactions. L'idée de ce questionnaire est de tirer des enseignements et de dégager des actions et les mettre en œuvre pour faire bouger les points qui peuvent être améliorés. Le SDIS est innovant. Surtout une vérification a été effectuée pour savoir si, avec ces 683 réponses, c'était bien représentatif. Dans le fond, c'est cela qui compte.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE souhaite faire le lien avec le document qui a très bien été présenté et le retour a été positif avec un document exploitable. Globalement, quand on le regarde, cela leur permet de se situer. Cela est aussi important pour les représentants du personnel que pour l'administration. Cela fait plaisir de voir que les agents sont de plus en plus satisfaits avec le temps, mais il y a parfois un impact sur la reconnaissance au travail. Cela tourne toujours quelque peu autour de cela. Si on gratte un peu on s'aperçoit qu'il y a des disparités par rapport à l'âge, au grade, également où se trouve l'agent en fonction des centres de secours, si on est un peu plus sollicités quand on est en garde. Ce sont des éléments sur lesquels les représentants du personnel sont attentifs et qu'ils portent à la connaissance de l'administration pour améliorer les choses et non pas pour embêter. La deuxième question porte sur les dispositifs connus, sur la toxicité des fumées et on s'aperçoit du lien qui a été fait précédemment. Aujourd'hui, nous ne sommes pas capables, lors des formations des officiers et des sous-officiers, de former les personnes sur ces problématiques. Il y a un manquement quelque part. On observe la même chose pour le risque routier. Concernant la QVS, il s'agit clairement de la formation de l'encadrement qui devrait être accentuée car il y a parfois de la méconnaissance, un manque de tact, etc. Cela est énergivore aussi bien pour les représentants du personnel que pour les représentants de l'Administration. Ils essayent de régler cela tant bien que mal pour éviter une dégradation, car au final, tout le monde serait perdant. Il fait aussi allusion à l'organigramme, des propos qu'ils réitèrent dans les instances, que cela a pu générer des conflits car ils ne savaient pas chercher l'information. Il a cru comprendre que les nouveaux arrivants sont accueillis dans les services. Cela est plutôt positif car ça permet de savoir où l'on arrive. Il souhaiterait voir apparaître ce point dans les actions à prioriser. Le but est que chacun comprenne ce que l'autre fait. Mélanger le PATS avec le sapeur-pompier, c'est bien. Quand on est dans une caserne, on ne sait pas ce que font les personnes dans les services. Les PATS ne comprennent pas toujours les contraintes du métier de pompier. Il faut se mettre autour de la table comme pour une réunion de famille car cela aide à gérer les conflits. Il remercie les services pour les documents. Il faut également le dire quand c'est bien.

Ce point a été présenté pour information.

10. MODALITÉS PRATIQUES DU SUIVI MÉDICAL

Monsieur le Président ouvre l'étude du point 10 sur les modalités pratiques du suivi médical. Il donne la parole au Médecin-Chef LERQUET.

Le Médecin-Chef LERQUET a dissocié les PATS des sapeurs-pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels.

En ce qui concerne les PATS, les obligations sont celles de la médecine professionnelle. Ceci est sous la responsabilité du Docteur LETRILLART, ici présente.

En ce qui concerne les SP, le suivi médical est, aujourd'hui, effectué sur deux axes qui sont efficaces avec d'une part l'aptitude médicale qui répond aux exigences de l'arrêté du 6 mai 2000 et d'autre part, une médecine de prévention qu'il a souhaité développer quand bien même les médecins qui l'exercent ne sont pas médecins du travail mais médecins pompiers. En tous cas, il a développé cette prévention qui s'appuie sur un certain nombre d'experts des métiers de santé. Il remercie Monsieur CALVARIO qui en faisait un peu l'éloge. Effectivement, tout cela est structuré et il y a un accès direct pour un bon nombre d'experts. Ils ont un peu plus restreint, par un accès indirect, le recours au psychiatre, ceci dans le but, à la fois, de préserver ce personnel exclusivement volontaire et de maîtriser les coûts que cela induit en terme d'indemnités.

Le troisième volet qui est actuellement développé est la médecine professionnelle qu'évoquait Monsieur VERCOUTRE. Cela a été, effectivement, et à son grand désespoir, négligé par les services de santé des SDIS depuis 25 ans. On peut se rassurer en se disant que le service de santé a pris pleinement conscience de la nécessité de mettre en place cette médecine professionnelle. Ce n'est pas un hasard si aujourd'hui nous avons un médecin du travail au sein du service. Ce n'est pas un hasard si le service rencontrait le matin même le Docteur POURRET, inspecteur de la direction générale, qui s'intéresse à leurs travaux, même si ceux-ci ne sont pas encore diffusés. Il souhaitait également rencontrer des experts universitaires.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE ne va pas revenir sur ce qu'il a dit précédemment sur la prise de conscience du service. Sur les points évoqués, il est dit que l'absence de traçabilité ne permet pas de proposer un suivi post-exposition se basant sur les recommandations. Juste au-dessus, on voit que la traçabilité des expositions se heurte à la complexité et à la diversité des missions de secours. Il pense que, justement, le Docteur POURRET a dû lui dire – c'est ce qui avait été débattu à l'observatoire - que l'hypothèse est que les pompiers sont exposés à tout pour éviter de complexifier le suivi de l'exposition. Comme on ne peut pas savoir précisément parce qu'on ne fait pas de relevé en temps réel, on partait plutôt sur une traçabilité de l'intervention incendie. Comme cela a été évoqué, les interventions diverses pourraient également être concernées. Par exemple, dans le cas des tempêtes, il peut y avoir une exposition à cause de la destruction de tôles amiantées.

Il faut retracer l'activité incendie et évoquer l'exposition sous ARI. L'idée du zonage a été écartée puisqu'il n'est pas scientifiquement prouvé que cela permet d'éviter une contamination. Il rappelle qu'il y avait une thèse de doctorat sur la contamination du conducteur qui pouvait être importante.

Il a une question sur la rétroactivité. Il faut essayer de remonter le plus loin possible pour faire un bilan de l'exposition des agents qui sont partis à la retraite. Les représentants du personnel voient sans arrêt sur leur boîte mail de quoi meurent les pompiers à la retraite. Il se demande s'il y aura une étude rétrospective spécifique au SDIS du Nord, y compris pour les sapeurs-pompiers volontaires. Il faudrait faire une sorte d'analyse sur les carrières comme cela peut être parfois fait dans le domaine du Bâtiment. Le but est de savoir à quoi l'agent aurait pu être exposé. Il se demande s'il est possible de la faire. Il se demande également si on va avertir les anciens sapeurs-pompiers professionnels sur le fait que certaines pathologies peuvent être liées à leur profession, qu'ils peuvent développer des cancers. Il cite l'exemple d'un agent qui avait demandé un suivi médical post professionnel depuis 2015. C'est un agent qui a un cancer qui a été découvert de façon tardive et cela a généré plus de contraintes que s'il avait été décelé plus rapidement.

Le Médecin-Chef LERQUET répond que c'est aussi une préoccupation du Pôle de pouvoir mener des études scientifiques. Il y a un des groupements fonctionnels du Pôle qui est en charge de cette mission. Cela représente du temps médical. Clairement, aujourd'hui, cette mission-là n'est pas encore clairement priorisée même s'il pense qu'il faut la faire et qu'elle a toute son importance par rapport à la santé des agents parce qu'il manque des données. A terme, c'est prévu.

Pour ce qui est du suivi médical post-professionnel, ils sont un peu dans l'attente des conclusions de la direction générale avec des accords qui seront davantage des accords-cadres où le fait d'avoir été pompier donnera le droit à l'accès à un suivi standard. Ce qu'il trouve dommage, c'est que la question de la mise en place d'une traçabilité fine n'est pas mise en avant. Cela permettrait d'ajuster cas par cas le suivi post-professionnel. Si l'on prend l'exemple de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), il est proposé un suivi conditionné par certaines tâches qui ont été effectuées un certain temps avec une certaine intensité d'exposition. C'est bien ces trois critères-là qui conditionnent le suivi.

Monsieur VERCOUTRE trouve qu'en l'état on ne sait pas faire de traçabilité correctement et qu'il ne faut pas rêver pour faire des examens spécifiques. Cela va être compliqué.

Le Médecin-Chef lui répond qu'il est un peu utopique.

Monsieur VERCOUTRE cite les examens avec les bandelettes que l'on pourrait déjà effectuer au niveau du SSM, également celui lié à l'urine. Celle-ci pourrait être congelée dans l'espoir de pouvoir faire les analyses. De toute façon, c'est la CNRACL qui aura le dernier mot sur la reconnaissance en maladie professionnelle.

Le Médecin-Chef ajoute que, vu l'ampleur que cela a pris au niveau national, effectivement il y a un certain retrait par rapport à ce sujet-là dans l'attente des conclusions de l'ensemble des services de santé de France. Il faudra uniformiser les pratiques. Si des choses sont imposées, il en sera le premier satisfait. Il pense qu'il faut avancer sur ce sujet.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur RICHIR.

Monsieur RICHIR souhaite revenir sur les annonces faites sur les experts. Cela a été le cas lors de la dernière FSSST. Les représentants du personnel trouvent que la mise en place des kinésithérapeutes est une bonne chose. Néanmoins, on n'en recrute pas assez, et de ce fait, ils sont répartis sur plusieurs casernes. Il cite l'exemple du kinésithérapeute qui venait sur le secteur du Groupement 2 qui a actuellement en charge les CIS Armentières et Lomme devra faire, à l'avenir, les CIS Armentières, Lomme, La Bassée et Haubourdin. Il va passer

une fois tous les 4 mois. Ce qui est dommage car les agents apprécient beaucoup ces experts, qui passeront de ce fait moins souvent. Cela a un impact sur l'accidentologie et l'absentéisme. Quand on parle de coûts, il trouve que si on ne met pas les moyens il n'y aura pas assez de kinésithérapeutes.

Le Médecin-Chef LERQUET lui rappelle que les kinésithérapeutes ne se bousculent pas non plus à la porte.

Monsieur RICHIR lui rétorque que cela doit être le même cas de figure que les mécaniciens, ils ne se bousculent pas car ils sont moins bien rémunérés.

Le Médecin-Chef répond que c'est parce qu'ils sont fortement occupés. Il convient cependant que le maillage est perfectible.

Monsieur RICHIR évoque l'ostéopathe. Il pense que si les agents y avaient accès rapidement, cela pourrait résoudre bien des problèmes au niveau articulaire.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS demande une confirmation concernant ces experts. Ils ne sont pas là pour prendre en charge comme on le ferait dans le cadre d'une ordonnance émise par son médecin. Quand il entend les agents, il a l'impression que les agents prennent rendez-vous et qu'ils consultent. Il s'agit bien d'experts qui sont là pour conseiller ou pour orienter les agents. S'ils passent tous les 4 mois dans ce cadre, ça devrait aller. Ce n'est pas un emploi de kinésithérapeute qui remplacera les spécialistes.

Le Médecin-Chef LERQUET confirme effectivement que ce n'est pas le but. Les services cadrent cela au niveau des consultations pour que les agents ne s'inscrivent pas dans un suivi particulier.

Monsieur DOURS fait donc la conclusion qu'il n'y a pas forcément besoin d'en avoir davantage. Un rendez-vous est pris s'il y a un doute, mais dans tous les autres cas, il faut passer par le médecin traitant pour faire une ordonnance. Même si on a un accident de service, le kinésithérapeute n'est pas là pour prendre en charge les rendez-vous que l'agent doit effectuer dans le circuit privé traditionnel.

Le Médecin-Chef LERQUET rappelle qu'ils ne substituent pas et qu'ils sont effectivement une aide et une expertise pour faire un bilan à un instant donné.

Monsieur DOURS confirme qu'ils sont là pour faire un bilan et pour orienter l'agent. Par ailleurs, les agents sont bien dirigés vers des professionnels dans le privé.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions. Il n'y en a pas. Il remercie les participants pour la qualité des débats.

La séance est levée à 11h41.

Le SECRETAIRE



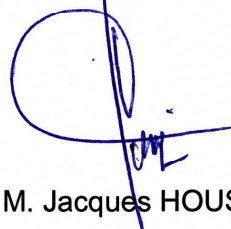
M. Maroine FATHALLAH

Le SECRETAIRE ADJOINT



Mme Séverine ROUSSE

Le PRÉSIDENT



M. Jacques HOUSSIN